



nogent_{sur}marne

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

EXERCICE 2014

BUDGET PRINCIPAL

Conseil Municipal du 10 mars 2014

LE BUDGET 2014

Préambule

La réduction du déficit et le retour à l'équilibre des comptes public en 2016 sont les enjeux les plus importants. Ils préfigurent les difficultés des années à venir. D'ailleurs le rapport annuel de la Cour des Comptes présenté le 11 février dernier réaffirme : « ...l'effort sur la dépense devra être poursuivi et amplifié sur les trois prochaines années... » avec en ligne de mire les collectivités locales.

Déjà engagées dans le redressement des comptes publics avec la diminution des concours financiers de l'Etat celles-ci doivent à nouveau faire face à une perte financière qui impactent leurs budgets, leurs marges de manœuvre.

Alors que la loi de programmation 2012-2017 prévoyait entre 2014 et 2015 une réduction globale de 2,25 Md€ de concours financiers, la Loi de Finances 2014 revient sur ce principe et porte à 3 Mds € la contribution, qui se voudrait être exceptionnelle, des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics.

Cette raréfaction des recettes est historique et impose aux collectivités de revisiter l'approche du « Service Public » et d'abord la forme de sa mise en œuvre. Tournée vers l'e-administration, la ville de Nogent sur Marne s'engage vers une optimisation et une mutation de ses compétences. Pour y parvenir, elle s'est adjoint les compétences d'un cabinet conseil qui, à l'issue des entretiens menés auprès du personnel communal, a défini les axes d'améliorations organisationnelles et fonctionnelles et la mise en place d'outils structurants en matière de modernisation et d'optimisation (guichet unique – dématérialisation des services – accueil ...).

Notre gouvernance et notre efficience passent par la mutation et la modernisation de notre fonctionnement. Le numérique ne sera pas considéré comme une application parmi d'autres mais il devra être au cœur de notre évolution. Il en est de même pour nos investissements futurs qui seront réalisés dans le respect de notre Agenda 21 et de façon à réduire les charges de fonctionnement.

LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice et constitue la première étape du cycle budgétaire annuel dans une vision pluriannuelle.

La préparation du budget de l'exercice 2014 répond aux engagements suivants :

- ↳ Maintien des taux de fiscalité directe
- ↳ Maintien de la qualité de services à la population
- ↳ Développement et modernisation des infrastructures
- ↳ Réalisation du contrat de programme «Nogent-Baltard »

Elle est influencée par l'environnement économique national et s'inscrit dans les orientations et décisions prises en Loi de Finances concernant les collectivités locales

Les enjeux budgétaires 2014 sont importants. Il faut accompagner et anticiper l'évolution de la population en profil et en nombre, répondre aux demandes croissantes de services, réaliser les engagements pluriannuels d'investissement, absorber les transferts de charges imposés par l'Etat sans contrepartie financière, les augmentations de TVA, de fluides, de marchandises et de services et les baisses de recettes décidées par l'Etat et nos partenaires institutionnels. **C'est dans un contexte de raréfaction de la ressource que se construit le budget 2014.** En effet la loi de finances prévoit une diminution aux collectivités de 1,5 Mds d'euros en 2014 (-3,1%), la baisse de la DGF atteindra à elle seule -3,3%. Les communes et les intercommunalités supporteront 56% de cette baisse.

Cette année ouvrira une nouvelle structure d'accueil de la petite enfance de 60 berceaux, un Relais d'assistantes maternelles avec accueil d'enfants deux jours par semaine.

La programmation du Stadium et de la reconstruction de l'ancienne école Victor Hugo seront engagées et constituent pour les trois prochaines années un investissement non négligeable dans le respect des normes environnementales de l'agenda 21 municipal visant à la réduction des coûts de fonctionnement et l'empreinte carbone de la ville.

Le poids de la masse salariale pèse sur les finances de la ville. Là encore la ville est captive des augmentations applicables en 2014 de la refonte des grilles indiciaires de catégories C et des deux premières de la catégorie B, de l'augmentation des charges patronales, avec une incitation par l'Etat à embaucher des contrats aidés.

Notre objectif reste l'encadrement de l'évolution de nos charges réelles à +1,2% pour 2014 et de maintenir notre autofinancement à hauteur de 5 M€.

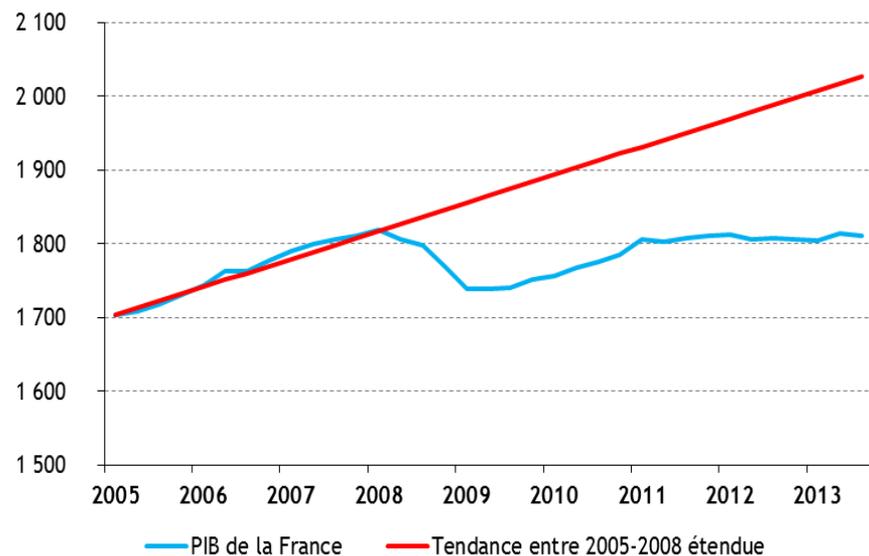
Enfin 2014 porte l'engagement de la mise en œuvre du processus d'amélioration de nos savoirs faire au profit des citoyens afin de porter Nogent vers une simplification et une modernisation de ses modes de fonctionnement.

I – SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Alors que l'Insee estimait la croissance pour l'année 2013 entre 0,1% et 0,2%, la France affiche une croissance de 0,3% à la fin de l'année.

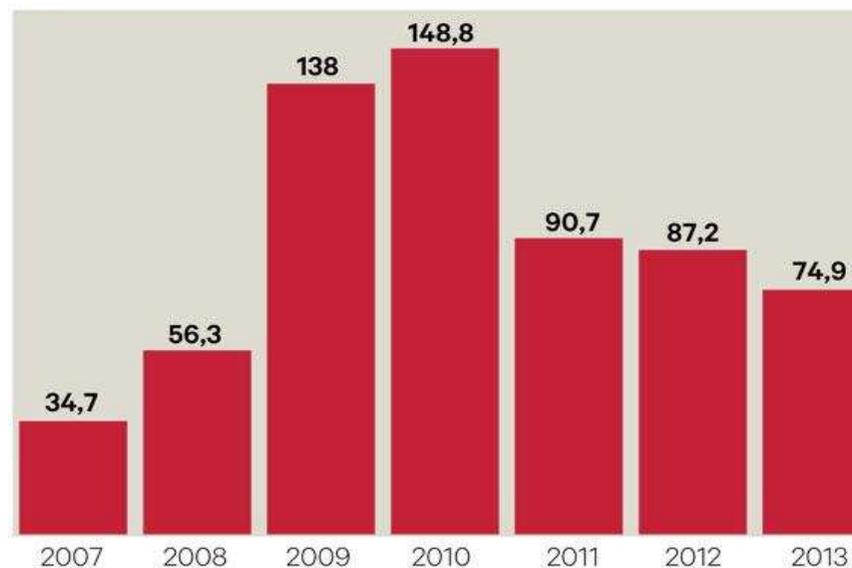
Notre pays doit faire face à un manque de compétitivité, une faiblesse de la productivité, le manque d'attraction pour les investissements. Ces problèmes concourent à rester prudents sur les prévisions économiques en 2014, avec une reprise modeste, à hauteur de + 0,9 %, confirmé par le FMI. Compte tenu de la conjoncture actuelle, certains prévisionnistes l'estiment optimiste comme en 2013 ou le taux de croissance estimé était fixé à 0,4%. Cette situation permet toutefois d'envisager une légère reprise de l'économie grâce notamment à une croissance mondiale plus favorable.

Evolution du PIB de la France en volume (milliards d'euros)



Le déficit budgétaire

En milliards d'euros



« LES ÉCHOS » / SOURCE : MINISTÈRE DU BUDGET

Néanmoins, cette reprise qui s'affiche sur les échanges extérieurs n'impacte pas la consommation courante. En effet, la dégradation du pouvoir d'achat et les incertitudes pesant sur l'emploi imposent aux ménages de limiter leurs dépenses et d'épargner. Pour 2013, l'inflation moyenne constatée sur l'année est de + 0,9%, auprès une hausse de 2% en 2012. Cette inflation basse traduit une croissance faible. En 2014 les économistes s'accordent pour une inflation aux alentours de 1,2%.

Il en est de même pour les investissements productifs qui, en raison d'une volonté de désendettement du secteur privé et en l'absence de reprise durable ont diminués sur les trois premiers trimestres 2013 avec une légère reprise au dernier trimestre de l'année. De fait le déficit de l'Etat atteint 74,9 Mds d'euros soit 2,7Mds de plus que prévu.

L'état qui s'était engagé dès 2012 a ramener le déficit public à 3% en 2013 n'a pas atteint son objectif ; celui-ci s'établissant autour de 4,1% du PIB pour 2013. Pour autant, l'Etat entend tenir ses engagements et ramener son déficit sous 3% du PIB en 2015.

Dans ce contexte difficile, l'Etat a décidé, dans le cadre du Pacte de confiance et de responsabilité, de faire participer à nouveau les collectivités à l'effort collectif de redressement des comptes publics qui se traduit par une réduction des dotations mais également par des mesures visant à renforcer la péréquation afin de réduire les disparités de ressources entre collectivités. Globalement l'ensemble des transferts de l'Etat aux collectivités diminue de 0,8%.

II – LES PRINCIPALES MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES

Après trois années de gel de l'enveloppe normée, celle-ci diminue de 3,3% en valeur. Alors qu'il était prévu initialement une diminution globale de 750 M€ en 2014 et 2015, c'est 1,5 Mds d'euros de diminution que vont devoir absorber les finances des collectivités territoriales.

A cela s'ajoute un taux de minoration de -22%, celui-ci était de -13,6% en 2013, qui sera appliqué à toutes les attributions individuelles versées au titre des compensations servant de variables d'ajustement et constituées :

- * des compensations d'exonérations de la taxe foncière
- * de la cotisation foncière des entreprises,
- * de la cotisation sur la valeur ajoutée,
- * de la dotation unique de compensation de la taxe professionnelle
- * de la dotation pour transfert des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale des départements et des régions

De plus, un effort financier en faveur de la péréquation dite « verticale » est consenti. Celle-ci est alimentée par un prélèvement sur les recettes de l'Etat (DSU- DSR-DNP- DPD)*, son financement est imputé sur la minoration des variables d'ajustement de l'enveloppe normée.

La péréquation dite « horizontale » est alimentée par un prélèvement sur les recettes des collectivités et redistribuées entre elles. Constituées du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et du Fonds de solidarité entre communes de la région Ile de France (FSRIF), celles-ci sont alimentées à hauteur de 750 M€ et 250 M€.

*Dotation de solidarité urbaine, Dotation de solidarité rurale, Dotation nationale de péréquation, Dotation de péréquation des départements

Institué en 2012 le Fonds national de Péréquation des recettes Fiscales Intercommunales et Communales bénéficie de nouveaux ajustements pour compenser les inégalités entre territoires :

↳ Sont contributeurs, les intercommunalités et les communes isolées dont le potentiel financier agrégé était supérieur à 90% du PFIA (potentiel financier agrégé) moyen. A cela s'ajoute la hausse de la pondération du critère de revenu par habitant qui passe de 20 à 25% pour déterminer le prélèvement des collectivités locales contributrices. Le plafond appliqué aux prélèvements est relevé de 11 à 13% des recettes fiscales pour faire contribuer plus les communes dites « riches ».

Le prélèvement au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France repose sur le potentiel financier des communes exclusivement, si celui-ci est supérieur au potentiel financier par habitants moyen des communes de la région Ile de France (1502,95 € en 2013). Le potentiel financier fixé pour Nogent sur Marne était de 1 218,95 € par population DGF. Toutefois le législateur a prévu des mécanismes de pondération de cette charge :

- le prélèvement ne peut excéder 11% du montant des dépenses réelles de fonctionnement constatées en année N-2
- le prélèvement ne peut excéder 140% en 2014 et 150% à compter de 2015 de la contribution du FSRIF 2009
- les communes nouvellement contributrices bénéficient d'un abattement de 50%
- les communes de plus de 10 000 habitants éligibles à la DSU cible sont exonérées de prélèvement

Ces dispositions concourent donc à une diminution significative d'une partie des recettes des collectivités, dont il est tenu compte dans l'élaboration du budget primitif 2014.

Enfin, comme chaque année, la Ville proposera la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2013, tant en fonctionnement qu'en investissement, résultats visés et validés par Mme la Trésorière Principale du Perreux sur Marne.

III - TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS

Les orientations qui préfigurent le budget de l'exercice 2014 s'articulent autour des axes suivants :

- Une fiscalité maîtrisée et sociale, sans recours à une augmentation des taux et un maintien de la politique d'abattements
- Une maîtrise de l'encours de la dette et une optimisation du coût de celle-ci, permettant de financer les opérations d'équipements publics inscrites dans le plan pluriannuel d'investissement.
- La poursuite du programme pluriannuel d'investissement visant à offrir à nos concitoyens une ville attractive, dotée d'équipements de proximité performants, dans le respect de la qualité environnementale et favorisant les économies d'énergie

La raréfaction des recettes perçues par les collectivités impliquant une baisse de l'épargne brute, la réforme des rythmes scolaires qui constitue, si elle était mise en œuvre, un surcoût pour les collectivités, très partiellement compensée par l'Etat (une année), conduisent à l'élaboration d'un budget 2014 tourné vers une maîtrise des charges courantes, une analyse des recrutements encourageant la mutualisation.

Le niveau des investissements engagés et programmés est maintenu et répond aux engagements de l'agenda 21 municipal afin de développer **un service public** unique tourné vers le citoyen.

Les principaux enjeux du budget 2014 :

↳ La culture : Préambule

La culture est un enjeu capital pour notre ville dans le cadre du Grand Paris. Notre volonté est de poursuivre nos actions qui vont dans le sens d'établir une éducation culturelle notamment dans le système scolaire et périscolaire. La politique culturelle municipale réaffirme au fil des années les orientations qui vont vers plus de transversalité entre les pôles culturels pour en améliorer l'articulation avec le monde de l'éducation, de l'économie, du numérique, du social... Pour nous la notion d'éducation culturelle est plus large que celle des enseignements artistiques.

Par ailleurs nous sommes convaincus que la façon dont nous organisons la ville est créatrice de notre culture car elle pose les fondamentaux de notre vivre ensemble. La culture fait partie de notre qualité de vie et l'attractivité urbaine de notre ville est liée à une vie culturelle riche. Pour favoriser le développement de notre politique culturelle, une nouvelle direction des services culturels sera créée d'ici la fin de l'année et en assurera la coordination.

Le label « Ville d'art et d'histoire »

La qualité et la diversité du patrimoine architectural de notre ville, notamment en art nouveau, la particularité exceptionnelle à l'Est de Paris de sa localisation entre le Bois de Vincennes et la Marne devraient permettre de franchir une étape déterminante dans la reconnaissance administrative de ses spécificités.

Nous avons réussi à partager ce patrimoine particulier hérité des siècles passés (du XIIIe au XXe siècle) par l'adoption de l'un des premiers Plan Local d'Urbanisme patrimonial aux portes de Paris.

Ce PLU patrimonial a été reconnu suite à l'enquête publique par le commissaire enquêteur qui a donné un avis favorable sans aucune remarque et par l'Etat qui, malgré la pression de la politique nationale d'intensification urbaine de la petite couronne de Paris, a reconnu la nécessité de ce type de PLU.

Il se traduit pas un équilibre harmonieux entre protection et valorisation de nos sites paysagers et poursuite de la modernisation de certains quartiers à réhabiliter. Concilier nos contradictions par l'institution de périmètres patrimoniaux et mutables a été difficile mais possible avec l'aide éclairée de l'architecte des bâtiments de France.

Il nous faut donc lancer, dès 2014, une étape supplémentaire dans notre volonté de faire reconnaître notre spécificité urbaine et architectural en lançant un dossier de candidature au « Label Ville d'Art et d'Histoire ».

Un groupe de pilotage extra-municipal composé d'élus, de membres de l'administration (commune, département, région et Etat) et de représentants d'associations dont notamment la Société Historique Nogent-Le Perreux-Bry, l'Ecole des Bords de Marne..., sera créé dès l'arrivée du nouveau conseil municipal. Le label pour lequel un dossier de candidature va être élaboré et déposé renforcera ceux déjà obtenus comme celui de « Commune Touristique » et « Station Nautique ». Si nous réussissons, la richesse de l'histoire de notre ville dont la naissance remonte au VIIIe siècle serait ainsi reconnue et notre développement économique comme celui de nos commerces sera renforcé.

L'axe principal est d'encourager l'offre culturelle, artistique, éducative et toutes les initiatives visant à créer un facteur d'attractivité de notre ville en partenariat avec les établissements municipaux, les associations, la MJC et la Scène Watteau. Celle-ci participe également au développement éducatif par les actions menées en faveur des jeunes lycéens pour la préparation du baccalauréat.

Le conservatoire œuvre pour :

- 1 - la mise en place d'un tronc commun « Théâtre-Musique-Danse ». Lors de la toute première inscription de l'enfant au sein de l'établissement, nous proposons de lui offrir un éveil artistique global, en l'initiant tout au long de l'année au théâtre, à la musique, et à la danse.

- 2 - Aider au développement de la pratique amateur avec l'aide aux projets artistiques sur la base d'un diagnostic du projet reçu avec la mise en place d'une logistique et d'une aide personnalisée visant à développer le projet artistique du groupe, la mise à disposition d'un local équipé (centre de ressources, avec l'établissement d'une convention-partenariat entre le groupe reçu et le Conservatoire), 1 enseignant pour deux ensembles avec alternance autonomie et présence d'un spécialiste.
- 3 - Résidence artistique et mise en place de stage. Planification d'une résidence artistique avec Sylvain Chauveau durant la première semaine des vacances scolaires d'avril 2015 avec retranscription du travail puis concert sur la Scène Watteau, (sur le thème de la réappropriation d'une œuvre musicale issue des reprises de groupe de rock, variété ou pop, par des ensembles de musique de chambre du Conservatoire, en partenariat avec la MJC, le Service Jeunesse)
- 4 – La mise en place de différents stages en rapport avec l'enseignement des disciplines du Conservatoire (danse-tango, enregistrement d'ensembles avec un studio-mobile, initiation à la prise de son...)
- 5 - Mise en place de nouveaux modules notamment de MAO (musique assistée par ordinateur, permettant de travailler sur la composition, l'arrangement, l'enregistrement, le traitement du son, la musique contemporaine, la formation musicale), de Danse Contemporaine, des Arts du Cirque avec des cours sur le Clown (complète le cursus théâtre ; travail sur la sensibilité et les différentes expressions du clown), d'atelier de compositions musicales (avec approches spécifiques sur différents styles musicaux), des cours de basse électrique (permettant de compléter les ensembles Big Band, Ateliers d'improvisations, Musiques Actuelles...), des cours d'Orgue (permettant de bénéficier de l'Eglise, notamment en lieu de diffusion).

La Bibliothèque dont les objectifs sont :

- d'améliorer l'accueil du public en poursuivant la rénovation des aménagements, en adaptant le mobilier aux nouvelles technologies
- de maintenir la qualité et la richesse de l'offre documentaire,
- d'accroître la visibilité de l'équipement dans la ville, par de nouveaux moyens de communication (Facebook, sacs)
- de renforcer la diversité des manifestations et des publics par une programmation tournée vers le jeune public, 2 expositions pour jeune public et scolaires, des animations dédiées à la petite enfance de 6 mois à 3 ans, des animations comptines, jeux de doigt... , des spectacles Jeune public pour les 4-7 ans ou les 7-10 ans, en alternance, l'Heure du conte à raison d'une fois par mois animée soit par des conteuses, soit par les bibliothécaires, des ateliers jeune public afin de développer une relation plus interactive avec la bibliothèque et favoriser l'appropriation du lieu, parfois en lien avec les expositions programmées ou sur une thématique scientifique
- de développer une programmation Tout Public avec un spectacle de contes par semestre, avant Noël et en juin, temps fort de convivialité rassemblant parents et enfants à partir de 7 ans,
- d'organiser des interventions autour des Lectures, des mises en scène, des rencontres d'écrivains afin de porter un autre regard sur la littérature
- d'organiser d'une conférence, sur des sujets en lien avec l'actualité scientifique ou sociale, pour valoriser les collections documentaires et scientifiques existantes
- d'organiser une exposition, permettant d'illustrer une thématique proposée en spectacle ou atelier, ou de développer des partenariats,

- d'animer l'Heure du Jeu constituant des rendez-vous conviviaux et familiaux, lors des vacances scolaires, en partenariat avec la ludothèque Topoline.
- de participer à la mission **Centenaire 1914-1918**, organisée avec le Musée de Nogent et les Archives avec une lecture publique par un comédien connu suivie d'une rencontre avec l'auteur, en novembre 2014.

↳ **La Scène Watteau** avec le soutien affiché de la municipalité pour garantir :

- le développement des créations de la troupe en résidence,
- le renforcement de l'aide à la diffusion du spectacle vivant notamment pour les scolaires et les jeunes grâce au pass culture,
- l'accueil des initiatives menées par le Conservatoire, le Pôle Jeunesse et la Direction des Sports

↳ **Les manifestations évènementielles : reconduites en 2014 elles contribuent à l'attractivité de notre ville**

- Les Médiévales
- la fête des jardins
- Les Arts de la Rue
- Les spectacles de la Fête de la Musique
- Les spectacles d'été au théâtre de verdure en partenariat avec les associations nogentaises
- Les ciné-concerts au Pavillon Baltard (nouveau 2014)

↳ **La vie associative vectrice de développement et de cohésion sociale**

- Développer les partenariats et participer aux projets associatifs en cohérence avec ceux engagés par la commune (culturel, sportif, social, éducatif)
- Formaliser par convention les engagements de chacun pour la bonne gouvernance des projets
- Soutenir les nouvelles initiatives associatives
- Mettre à disposition des associations des équipements adaptés à la pratique des activités
- Améliorer l'information et l'accueil des associations au sein d'un nouvel espace rue Jean Monnet dès 2014
- Extension de la nouvelle Maison des associations (regroupement sur un site unique) – Travaux prévu fin 2014, début 2015.

↳ **La Prévention et la sécurité**

- Les axes prioritaires en matière de prévention sont d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Les démarches de prévention menées en relation avec la Police Municipale, le Commissariat et le Tribunal d'Instance permettent d'afficher un taux d'incivilités à la baisse.

- Ainsi, selon les chiffres communiqués par la Préfecture de Police, les faits de délinquance sur la voie publique entre 2012 et 2013 enregistrent un repli 50% sur la ville passant de 146 en 2012 à 73 en 2013. Les infractions les plus significatives de ce recul sont notamment les cambriolages, les vols à la roulotte et les dégradations. Cela donne à penser qu'en 2014 le déploiement de nouvelles caméras de surveillance sur le territoire confortera une couverture d'observation plus étendue pour un niveau de sécurité plus important. Par ailleurs, pour assurer une meilleure régulation de l'offre de stationnement en surface, les agents de la police municipale disposent de moyens numériques dédiés à la verbalisation. Depuis le début de cette année, le procès-verbal électronique remplace la « contravention papier » pour tous les contrevenants.
- De plus, conscient que l'usager attend une prestation rapide et fiable, la commune souhaite s'inscrire dans le développement des nouvelles technologies au service des usagers. Pour ce faire, la ville s'engage vers le processus de paiement du stationnement par téléphone portable.

↳ **L'éducation** : avec une volonté affichée d'offrir à chaque enfant scolarisé la possibilité :

- d'accéder à la pratique de la culture grâce notamment au partenariat avec la bibliothèque, qui, dans le cadre de l'accueil pédagogique des enfants scolarisés, favorise la découverte du livre et avec la rencontre de l'auteur, de la lecture, du sport, des langues étrangères, de l'informatique
- d'être accompagné dans l'aide aux devoirs
- de développer son sens artistique (théâtre, musique, expression corporelle...)

A cela s'ajoute la prise en compte de l'évolution de la population et l'augmentation prévue des effectifs scolaires à venir qui conduisent à la réalisation des études de programmation pour la construction d'un nouveau groupe scolaire (maternelle et élémentaire) de 13 classes en lieu et place de l'école désaffectée Victor Hugo sur les années 2014 à 2016. La réhabilitation de l'office dédié à la restauration scolaire, à l'école provisoire Victor Hugo qui accueillera dès la rentrée prochaine deux nouvelles classes, une en maternelle et 1 en élémentaire, et l'aménagement d'une classe supplémentaire de maternelle à l'école Gallieni.

- La réforme des rythmes scolaires a pour principe l'allègement du temps scolaire. Elle prévoit une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées avec classe le mercredi matin. Elle a fait l'objet, pendant plusieurs mois avec les services municipaux et les élus concernés, d'une large concertation auprès des parents, des enseignants, des associations, qui a conduit à retenir un type d'organisation, accepté dans son principe, sachant que les conseils d'écoles à l'unanimité refusent une mise en œuvre dans les conditions actuelles.

Le scénario retenu pour les 4 écoles élémentaires serait le suivant :

Accueil périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil ou ateliers du soir ou études	Mercredi
7h30/9h00	9h00/12h00	12h00/13h45	13h45/16h15	16h15/19h00	9h00/11h00

Un courrier a été adressé le 29 janvier à Mme la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale rappelant d'une part les difficultés de la commune à mettre en œuvre, dans des conditions optimum, tant pour les enfants, les familles et les personnels pédagogiques et techniques, le décret du 24 janvier 2013 portant réforme des rythmes scolaires, et d'autre part, des réponses sur les points suivants :

- le moratoire demandé par de nombreux élus, dont fait partie M. le Maire, pour obtenir davantage de temps pour mettre en œuvre cette réforme,
- la pérennisation du fonds d'amorçage,
- la question de l'utilisation des locaux scolaires,
- et surtout le retour d'expérience plus que préoccupant des communes ayant expérimenté cette réforme à la rentrée 2013 concernant les conséquences en matière de fatigue des enfants.

C'est en ayant à l'esprit l'objectif prioritaire d'améliorer la qualité de vie des enfants, de favoriser leur réussite scolaire et de conduire une politique éducative ambitieuse que la ville a décidé de réactualiser son Projet Educatif Local qui date de 2004 avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire. De plus, la ville sous l'impulsion des élus souhaite, après les élections municipales, rédiger et mettre en œuvre un Projet Educatif Territorial en partenariat avec l'Education Nationale.

Ce PEDT visera à conserver 4 jours de cours par semaine, avec un plus faible volume horaire, compensé par une diminution des vacances scolaires. Ce projet qui se démarque de l'organisation type prévue par la réforme du Ministre Vincent Peillon nécessitera une dérogation exceptionnelle de Etat que la ville à l'intention de demander.

M. le Maire est conscient que le PEDT souhaité devra être validé par la DASEN du Val de Marne avec laquelle il souhaite avoir un entretien courant 2014.

↳ **La jeunesse** avec pour objectif :

- La poursuite du renforcement de l'action politique en matière d'éducation et de Jeunesse constitue l'une des priorités du budget 2014, notamment en direction des lycéens et d'une manière plus générale des 18-25 ans. Ainsi, pour les jeunes Nogentais et leurs familles, la Ville continuera la mise en œuvre de son schéma d'accueil par la création en 2014/2015 d'un nouvel espace d'accueil sur le site du gymnase Marty intégré au projet global de rénovation de l'ancien logement de fonction de la gardienne avec l'acquisition de postes informatiques, l'achat de mobilier et la mise au norme de sécurité incendie. Cette nouvelle structure d'accueil, ouvrira ses portes à la fin de l'automne 2014 et nécessitera un poste d'animateur (35h) et un demi-poste administratif de secrétariat mutualisé (20h).
- La réhabilitation de l'espace extérieur du gymnase Marty en pôle Skate park remplacera l'actuel espace vert et accueillera donc un espace de pratique libre aux horaires d'ouverture du gymnase. Grâce à l'aboutissement de ces deux projets, sur le même site, la Ville portera le nombre total d'espace d'accueil des jeunes à deux : un espace spécialisé pour les collégiens dans l'actuel pôle jeunesse et un deuxième espace spécialisé dans l'accueil des lycéens, des demandeurs d'emplois et des étudiants dans l'actuel logement du gymnase Marty.

- Préparer l'aménagement des cours d'école et de l'espace extérieur du gymnase Marty, pour inclure des nouveaux espaces ludiques. A ce titre, une réflexion avec l'ensemble des partenaires intervenant dans le champ de l'éducation sera menée et portera notamment sur la mise en place des activités péri-éducatives au sein des établissements avec pour objectif une offre de qualité et une continuité pédagogique avec les projets d'école. Cet effort d'équipement s'accompagne d'un projet de connexion entre la cité scolaire Branly et le Parc Watteau, pour renforcer l'accès à un espace d'animation de pleine nature.

↳ **Le Sport** dont l'ambition est d'organiser :

- Une politique sportive de la Ville orientée aussi bien vers la pratique de loisirs que vers le sport de compétition.
- C'est dans ce cadre, que s'inscrivent le soutien aux associations qui sera maintenu en 2014, la continuation du programme de rénovation des infrastructures sportives de la commune et le renouvellement des animations culturelles et sportives telles que les opérations vacances du pôle jeunesse, les stages SMS, les événements « Stade en fête », « fête des sports urbains » et la soirée biannuelle des « Trophées sportifs », la « soirée des talents », le « séjour passerelle ».
- La métamorphose du stade sous la Lune Alain Mimoun se poursuivra en 2014. Les terrains bitumés et l'arrière des tribunes feront l'objet d'aménagements paysagers complétés par des espaces de jeux et de détente.
- L'espace extérieur du gymnase Marty sera, quant-à-lui doté, durant l'intersaison, d'un espace skate portable indispensable à l'activité du service associé à un budget de 50 K€ prévu pour poursuivre l'évolution de l'offre pour cette pratique sportive.
- Dans le même temps, un effort tout particulier sera fourni en 2014 pour l'amélioration des conditions de pratiques dans les salles de musculation. Une rénovation du petit terrain de football du stade est programmée et consistera à reprendre la clôture de cet équipement et mettre en place un éclairage. Parallèlement à cette politique d'investissement, il convient de souligner les initiatives visant à développer des animations football à destination des jeunes et l'activité Futsal sur le gymnase Watteau dirigée vers les jeunes adultes du quartier.
- Enfin, la mise en œuvre entre 2014 et 2015 du projet de construction du Stadium, complexe dédié à la pratique des sports collectifs, de l'escalade et du tir à l'arc. Ce projet d'importance, requiert l'adhésion de l'ensemble des acteurs œuvrant en faveur du sport. C'est pourquoi nous associerons, dans le cadre des études de programmation, les associations sportives, les professionnels de l'éducation physique et sportive ainsi que les représentants du quartier. Cette opération doit se dérouler dans la concertation et recueillir l'avis favorable de l'ensemble des acteurs.

↳ **Les Seniors**

La politique en faveur des seniors est déclinée en plusieurs axes :

- Offrir des solutions pérennes pour assurer le maintien à domicile le plus longtemps possible
- Renforcer l'offre de service culturelle et sportive au travers de partenariats associatifs
- Maintenir l'offre de sorties, d'activités telles que la semaine bleue,
- D'assurer la cohésion sociale par des échanges intergénérationnels avec les Clubs de Découvertes et de Loisirs et des activités ludiques conviviales telles que les après-midi dansants plus attractifs
- Favoriser la prise en charge des personnes isolées et fragilisées
- Participer au financement de la réhabilitation des foyers logements.

↳ **La Petite Enfance** favorisant les développements visant à :

- offrir aux familles plus d'accueil avec l'ouverture en septembre d'un multi-accueil de 60 berceaux « Le Moulin de Beauté ». Cette structure est construite sous le label « Maison passive » aménagée en trois sections de 20 enfants avec pour l'une d'entre elles un aménagement spécifique pour les bébés et les grands bébés,
- adapter l'offre de service aux besoins des familles par l'utilisation de contrats horaires d'accueil,
- optimiser le professionnalisme et l'accueil des assistantes maternelles au sein d'un RAM,
- favoriser le développement des initiatives privées en déployant un partenariat avec des crèches associatives, et des micro-crèches.

↳ **L'environnement – Agenda 21 et les espaces verts organisant :**

- la poursuite des visites thermographiques pour la population nogentaise
- l'organisation du Festival de l'Environnement
- la mise en place des aides en faveur des nogentais qui engagent des travaux d'isolation thermique
- l'aménagement du jardin pédagogique « Legendre-Chéron » situé Boulevard Jacques Kablé
- le renforcement et le renouvellement du patrimoine arboré dans les différents secteurs de la ville

IV - LE FONCTIONNEMENT

• LES RECETTES

Le budget prévisionnel 2014 anticipe une baisse de ses recettes de fonctionnement liée notamment au dispositif de la Loi de Finances 2014 qui impose aux collectivités locales une forte baisse des dotations versées par l'Etat. A cela s'ajoute la mise en place de la déduction des jours de maladie, à partir du 4^{ème} jour ouvré d'absence consécutif, à compter du 1^{er} janvier 2014, et de deux semaines de congés supplémentaires à accorder aux familles dès septembre conformes aux dispositifs appliqués par la CAF. Cela représente une perte estimée de 100 000 €.

Cependant, la revalorisation des bases fiscales de 1,009 et l'augmentation prévisionnelle de 1% de la variation physique des bases 2014 permettent de pondérer les baisses importantes de DGF et de compensations fiscales.

- La fiscalité directe

Elle est composée des taxes dites « ménage » regroupant les taxes d'habitation, de foncier bâti, de foncier non bâti. Ces recettes représentent 53% des recettes réelles de la section de fonctionnement et participent à l'activité des services à la population (Ecoles – crèches - sports – associations)

Dans le but de conserver le pouvoir d'achat des nogentais, pour la 7^{ème} année consécutive, les taux de fiscalité seront maintenus, tout comme les abattements décidés par le conseil municipal : à la base, pour personnes à faibles revenus, pour charges de famille (1 et 2 personnes et 3 et +) et pour handicapés.

En 2013 :

- 14 157 foyers ont bénéficié de l'abattement général à la base de 15% soit 11 500 809 € de bases
- 7 611 foyers ont bénéficié de l'abattement pour 1 à 2 personnes à charge de 15 % soit 6 063 060 € de bases
- 906 foyers ont bénéficié de l'abattement pour 3 et + de personnes à charge de 25% soit 1 126 828 € de bases
- 1 050 foyers ont bénéficié de l'abattement spécial (faibles revenus) de 10% soit 498 543 € de bases
- 15 foyers ont bénéficié de l'abattement spécial handicapé de 10% soit 8 130 € de bases

Les taux pour 2014 seront donc fixés à :

Taxe d'habitation	15,46%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,06%
Taxe sur le foncier non bâti	69,55%

Pour 2014, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives est fixé par l'Etat à 1,009. Jusqu'alors le coefficient de revalorisation correspondait à l'inflation prévisionnelle prévue par la Loi de Finances soit pour 2013 : 1,8%. Or l'inflation constatée n'est que de 0,9%. Aussi le coefficient de revalorisation n'est plus attaché à l'inflation prévisionnelle (pour 2014 1,3%) mais bien sur l'inflation constatée l'année N-1 soit 0,9% pour 2014.

Le produit fiscal évoluera en 2014 de ce coefficient et d'une variation physique prévisionnelle des bases de 1%, induite par les nouvelles constructions. L'information communiquée par l'administration fiscale n'étant toujours pas connue, le produit estimé pour l'exercice 2014 est calculé à partir des bases définitives de l'exercice 2013.

Comme chaque année, en raison de la faible valeur qui s'attache aux bases de foncier non bâti et des constructions en cours, celles-ci sont ramenées à 30 900 € (sans variation physique et sans revalorisation de 0,9%).

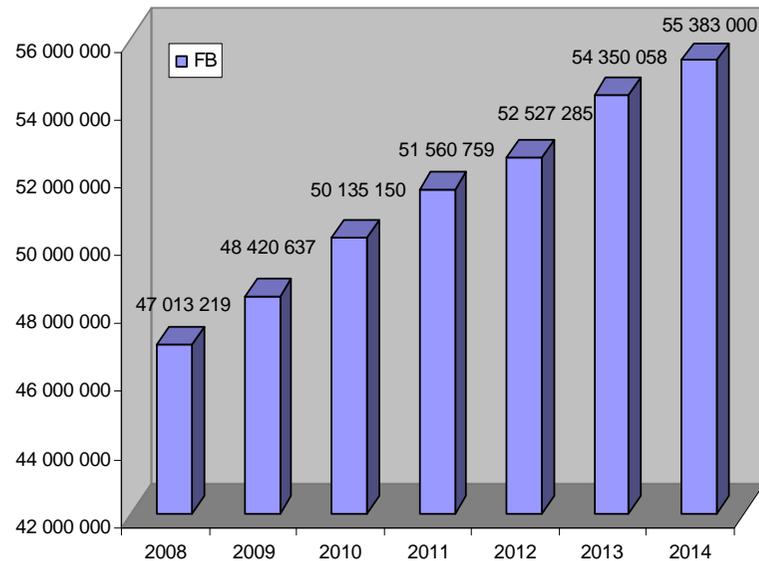
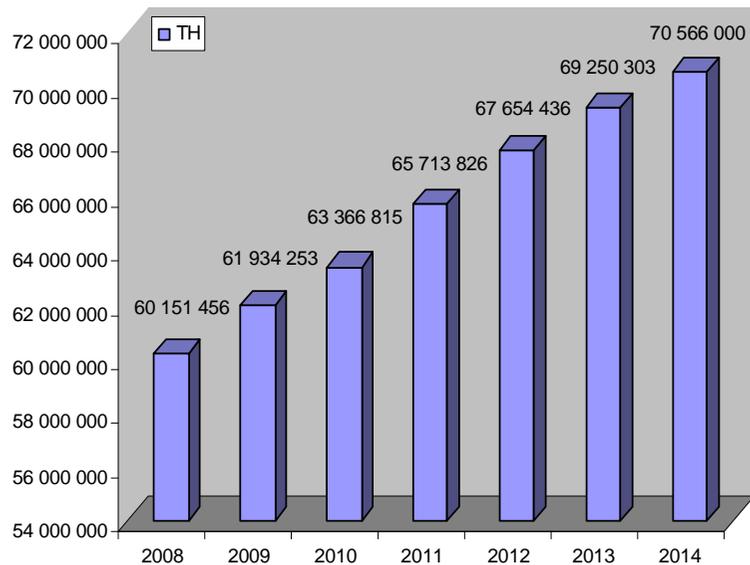
	Bases définitives 2012	Bases définitives 2013	Bases estimées 2014 (+1,019)
TH	67 654 436	69 250 303	70 566 000
FB	52 527 285	54 350 058	55 383 000
FNB	35 713	37 606	30 900

Sur la base de cette estimation le produit attendu est fixé à 21 486 995 € soit 669 € par habitant

(Base population 2014 – source INSEE Nogent 32 107)

	Bases estimées 2014	Taux 2013	Produit estimé 2014
TH	70 566 000	15,46%	10 909 504
FB	55 383 000	19,06%	10 556 000
FNB	30 900	69,55%	21 491
	TOTAL		21 486 995

- Évolution des bases fiscales notifiées de taxe d'habitation et de foncier bâti depuis 2008 et estimées pour 2014



A ce jour, les informations concernant les éléments de référence pour les taxes locales de 2014 ne sont pas communiquées par l'administration fiscale. Les éléments de comparaison restent donc ceux publiés dans le bulletin d'informations statistiques n°92 (fiscalité 2011-2012).

- La fiscalité indirecte

- la dotation de compensation versée par la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne fixée chaque année à 3 796 839 € et réajustée en année N+1 si nécessaire. L'attribution de cette compensation est égale au produit de la taxe professionnelle perçu par la collectivité en 2000, date à laquelle fut créée la Communauté d'Agglomération à taxe professionnelle unique. Cette compensation est diminuée du coût des charges transférées. Celle-ci ne peut être indexée mais est recalculée à l'occasion du transfert de nouvelles charges.
- la dotation de solidarité à hauteur de 200 000 € et réajustée en année N+1 lors de la clôture de l'exercice précédent. Son montant est librement fixé par l'EPCI.
- la taxe locale sur la consommation finale d'électricité, (instituée par la loi du 7 décembre 2010 dite Loi NOME). Celle-ci est calculée non plus sur le prix mais sur les kWh consommés sur lesquels un coefficient multiplicateur est appliqué sans pouvoir excéder, à compter du 1^{er} janvier

2014, 8,44%. Cette taxe est collectée, au profit de la collectivité, par le SIPPAREC qui la lui reverse dans les deux mois suivant le trimestre concerné, déduction faite des frais de gestion (1%). Le produit estimé pour 2014 est fixé à 560 000 €.

Passée inaperçue, une disposition de l'article 45 de la loi de finances rectificative pour 2013, publiée au Journal Officiel du 30 décembre 2013, modifie la perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE). Sans concertation préalable elle ôte aux communes le bénéfice de cette taxe au profit de l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (syndicats d'énergie).

Une perte pour les communes d'environ 400 M€. L'Association des Maires de France (AMF) et l'Association des Petites Villes de France (APVF) ont réagi en préconisant que le transfert de cette taxe aux syndicats soit rendu facultatif et subordonné à une délibération concordante des collectivités concernées.

- La taxe additionnelle aux droits de mutation. Celle-ci est de 1,20% (valeur 2013) pour les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers. Malgré une légère reprise du marché de l'immobilier, observé fin 2013, les droits de mutation restent soumis aux lois du marché. La tendance pour 2014 marque une baisse modérée de l'immobilier dans les prochains mois. En effet, la stagnation économique, les mesures fiscales et la surélévation des prix tirent la demande à la baisse. Aussi, dans le même esprit de prudence depuis 2012, l'enveloppe prévisionnelle des recettes issues des transactions est maintenue à 2 000 000 €.

- Les concours de l'État

La Loi de Finances 2014, impose aux collectivités locales une diminution de 3,1% des concours financiers versés par l'état, après 3 années de gel. Cette diminution, à hauteur de 1,5 milliard d'euros, participe à l'effort de redressement des comptes publics et devrait être reconduite à ce niveau en 2015. A elle seule la Dotation Globale de Fonctionnement accuse une baisse de 3,3%. C'est le bloc communal qui supportera la plus forte diminution à hauteur de 56%.

La répartition de la baisse au sein du bloc communal se fera au prorata des recettes réelles de fonctionnement constatées au compte de gestion 2012. Le montant obtenu sera prélevé sur la dotation forfaitaire.

Les dotations de péréquation (DSU, DSR, DNP et DPD*) sont augmentées grâce à la variable d'ajustement que sont les allocations compensatrices de fiscalité directe locale.

Concernant la DGF 2014 pour la Ville de Nogent sur Marne, celle-ci est composée de :

- ↳ La dotation de base (habitants et superficie).
- ↳ La dotation de garantie.

Au regard des dispositions de la Loi de Finances 2014, le produit estimé est établi sur la base de la dotation effective de 2013 minorée de 7%. Cette estimation porte le montant de la DGF à 5 592 396 € qui sera réajusté lors de la notification du montant définitif 2014.

* Dotation de solidarité urbaine, Dotation de solidarité rurale, Dotation nationale de péréquation, Dotation de péréquation des départements

- Les autres concours financiers :

↳ Les compensations fiscales (taxe d'habitation – foncier bâti, personnes de condition modeste et les exonérations pour logements sociaux). Ces compensations désormais intégrées dans l'enveloppe normée des dotations de l'Etat servent de variables d'ajustement. La Loi de Finances prévoit d'appliquer à, l'ensemble des variables un taux de minoration de – 22% (contre 13,6% en 2013). Elles sont estimées pour 2014 à 308 685 € et sont susceptibles de modifications à réception de l'état fiscal 1259.

↳ Le contrat enfance jeunesse : dont la finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans. Sont concernés :

- Les structures d'accueil Petite Enfance
- Les Clubs de Loisirs et de Découvertes sans hébergement
- Le Pôle Jeunesse

↳ Le département comme la Région continueront à soutenir les initiatives communales, néanmoins, soumises elles aussi à des contraintes budgétaires, elles attribuent désormais les subventions en fonction de critères relatifs au potentiel financier des communes et du taux de pénalités SRU appliqué. Dans ce contexte, la ville voit l'aide départementale apportée pour le fonctionnement des structures Petite Enfance diminuer. Les dotations pour titres sécurisés, recensement, élections, DGD (urbanisme), Dotation Spéciale Instituteurs...

- Les autres recettes (produits des services)

Regroupant les chapitres 70 – 75 – 76 et 77 du budget principal, celles-ci sont constituées des produits :

↳ Services facturés à la population sur la base du quotient familial avec une augmentation de la fréquentation des services municipaux :

Clubs de Loisirs et de Découvertes - Crèches
Cantines scolaires
Activités périscolaires et sportives

Colonies de vacances
Séjours séniors
Conservatoire municipal Francis Poulenc

↳ Produits de gestion courante :

- locations de salles
- locations immobilières

↳ Produits financiers des valeurs mobilières de placements

↳ Produits exceptionnels :

- Vente de biens mobiliers et immobiliers
- Remboursements de sinistres
- Verbalisations pour dégradations de biens publics

↳ Atténuations sur charges de personnel : Remboursement des charges et des salaires par l'assurance du personnel – Remboursement CPAM – Participations pour les contrats d'accompagnement à l'emploi et les contrats d'emplois avenir.

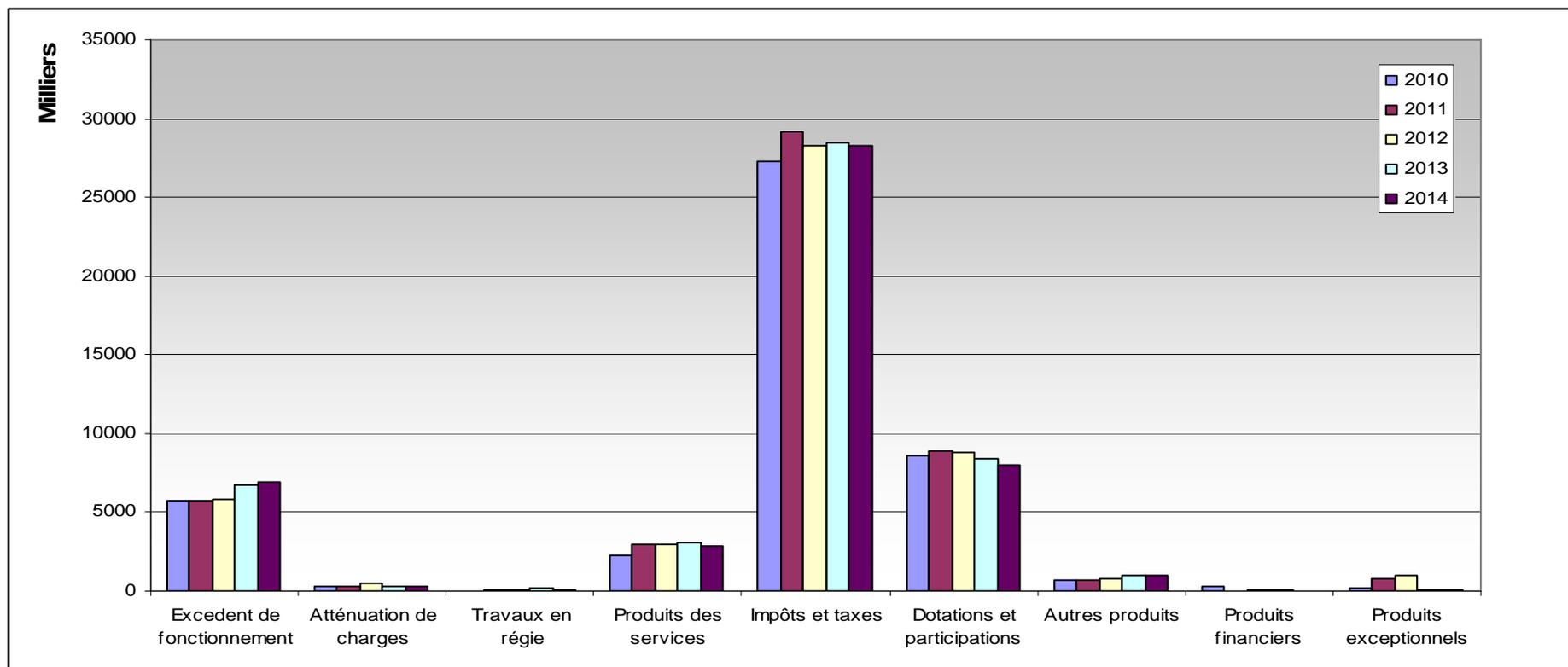
A cela s'ajoute : les opérations d'ordre.

↳ Constituées principalement des travaux effectués en régie et transférés en investissement, des amortissements des biens acquis, des provisions constituées, des amortissements des subventions d'équipement accordées notamment dans le cadre des opérations de logements sociaux

Enfin le résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement qui, à ce jour, est estimé après pondération du déficit cumulé d'investissement à 6 901 746 €.

Évolution des prévisions budgétaires « recettes » de 2010 à 2014 (Budget estimatif)

	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013 (Estimé)	Prévisionnel 2014
002 - Résultat de fonctionnement reporté	5 772 611	5 740 443	5 843 231	6 768 770	6 901 746
013 - Atténuation de charges	260 736	271 519	493 122	329 166	316 400
042 - Opérations d'ordre	23 187	51 773	57 007	200 329	60 000
70 - Produits des services	2 252 034	2 997 502	2 986 611	3 069 902	2 827 610
73 - Impôts et taxes	27 271 329	29 214 397	28 278 823	28 513 127	28 256 834
74 - Dotations, subventions et participations	8 633 509	8 848 894	8 842 650	8 378 027	7 972 594
75 - Produits de gestions courante	674 931	733 074	826 561	969 815	944 617
76 - Produits financiers	257 951	41 615	69 784	79 673	20 000
77 - Produits exceptionnels	206 937	808 968	1 035 116	127 591	91 000



• LES DEPENSES

Face aux contraintes impactant les ressources de la collectivité, la ville de Nogent poursuit ses efforts en matière de maîtrise des dépenses courantes et des frais de personnel malgré la hausse de la contribution employeur due à la CNRACL et la revalorisation du traitement indiciaire des agents de catégorie C. En revanche le point d'indice de la fonction publique reste gelé. A cela s'ajoute la conséquence financière pour la collectivité de l'éventuelle mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014. Les frais de personnel ainsi que les postes achats et prestations de services sont directement impactés. Enfin la part des aides attribuées aux associations locales restent stables par rapport à 2013.

Néanmoins, malgré les efforts consentis en matière de dépenses, les charges incombant à la collectivité impactent directement les marges de manœuvre nécessaire à la poursuite des investissements. Hors prélèvement, le budget de fonctionnement augmenterait de 1,75%.

- **Les charges de gestion courante**

Regroupées au sein du chapitre 011, qui évolue entre 2013 et 2014 de +1,75% celles-ci retracent les moyens nécessaires à l'activité de la collectivité :

- Fluides (eau, gaz, électricité, carburants ...)
- prestations de service (Communication – Techniques – Crèches – scolaire – Musée – Bibliothèque)
- contrats et marchés avec l'impact des clauses de révision de prix
- restauration scolaire
- assurances
- fournitures (techniques – scolaires – administratives – médicales, vêtements de travail ...)
- transports collectifs dont le prix des carburants impacte les coûts des transports (sorties pédagogiques – rotation piscine, ramassage scolaire en année pleine des enfants fréquentant l'école provisoire Victor Hugo ...)
- cotisations (AMF – AMIF ...)
- La mise en œuvre éventuelle, à compter de septembre 2014, des nouveaux rythmes scolaires dans les établissements élémentaires et maternels
- Les activités des clubs de loisirs et de découvertes dont la fréquentation est en augmentation
- taxes foncières qui augmentent également pour les collectivités selon le coefficient de revalorisation des bases fiscales et des augmentations de taux d'autres organismes
- taxes sur les bureaux
- L'ouverture programmée de la nouvelle structure Petite Enfance « Moulin de Beauté » dont la gestion sera déléguée à un partenaire privé avec des contraintes de services qui nécessiteront une participation financière nouvelle de la collectivité, et du Relais d'Assistantes Maternelles, rue de Fontenay

- **Les charges de personnel**

L'objectif 2014 reste la maîtrise de l'évolution de la masse salariale qui représente pour le budget prévisionnel de fonctionnement 2014, 57% des charges réelles. La démarche de modernisation et d'optimisation engagée en 2013, assistée d'un cabinet de consultants en organisation, doit, à terme, permettre à la collectivité d'assurer un pilotage plus efficace de la masse salariale en lien avec l'optimisation des moyens et d'adapter les services municipaux aux besoins des citoyens-usagers.

Pour y parvenir plusieurs actions seront menées. D'abord en interne nous avons à leur apprendre le travail collaboratif et à reconsidérer le rapport à l'autre par les technologies. En parallèle, par la mise en œuvre d'une gestion de la relation citoyenne (GRC). Nous renforcerons la démocratie territoriale en améliorant les moyens et les canaux d'information qui impactent la vie quotidienne des citoyens.

La première phase de l'étude engagée a permis d'identifier des axes prioritaires à mettre en place pour mener à bien cette démarche avec la nécessité de recruter un gestionnaire dédié au pilotage de la masse salariale au service des Ressources Humaines, un contrôleur de gestion

dédié à l'analyse des coûts de service, d'un ingénieur système pour la mise en œuvre d'un schéma directeur des systèmes d'information tourné vers la simplification et la modernisation de l'action publique .

Les charges de personnel sont estimées à 23 308 313 € soit une augmentation +3,38% par rapport au réalisé de l'exercice 2013. Les principaux facteurs de cette augmentation sont dus à :

- ↳ La revalorisation des agents de la catégorie C au 1^{er} février 2014 et au 1^{er} janvier 2015 (+ 7 points d'indice pour tous les agents). Au 1^{er} février une augmentation de 1 à 10 points d'indice selon le grade et l'échelon avec une réduction de la durée de la carrière dans chaque échelle sera appliquée aux agents concernés. Cela a pour conséquence technique d'appliquer à la même date une majoration indiciaire au deux premiers échelons de la catégorie B, pour un coût estimé à 60 000 €.
- ↳ L'augmentation du taux de cotisation CNRACL avec une contribution employeur de 30,40% (28,85% en 2013)
- ↳ L'augmentation du taux de cotisation de l'IRCANTEC qui passe de 3,68% à 3,80% tranche A et de 11,83% à 11,98% tranche B
- ↳ La revalorisation du SMIC, selon le décret n°2013- 1190 du 20 décembre 2013 qui porte l'augmentation à +1,1% et le taux horaire à 9,53 € à compter du 1^{er} janvier
- ↳ La suppression de la journée de carence qui impacte la masse salariale à hauteur de 30 000 €
- ↳ L'organisation de trois tours de scrutins en 2014 (élections municipale et européenne)

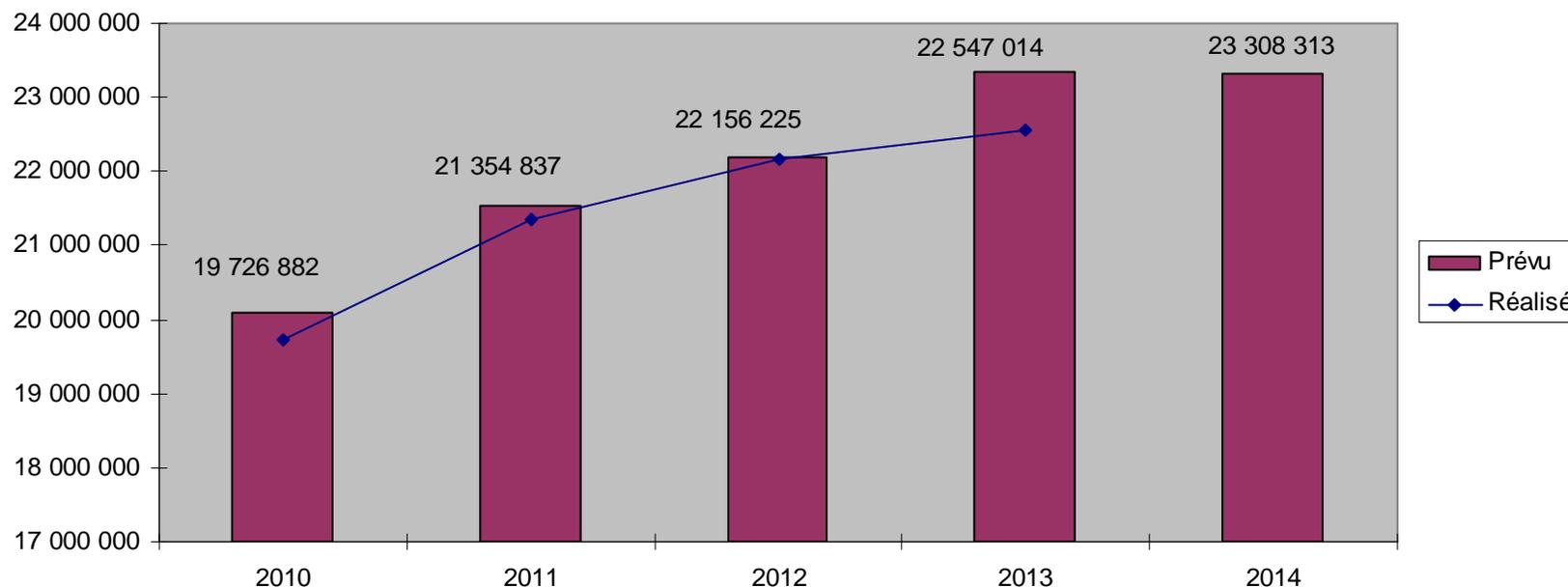
Ci-joint la répartition des éléments constituant le chapitre 012 – « Charges de personnel »

Salaires actuels + charges patronales	21 462 597
Primes individuelles liées à la manière de servir	100 000
Participation mutuelle	20 000
Cotisations CNFPT	205 296
Activités accessoires	237 720
Remplacement maladie + congés maternité	127 128
Emplois saisonniers	68 815
CAE	77 400
Médecine du travail	69 900
Cotisations assurance « Risques statutaires »	335 000
GARP	318 457
Avancements d'échelons	90 000
Refonte des grilles indiciaires des catégories C et B (2 premiers échelons)	60 000
Suppression de la journée de carence	30 000
Elections	106 000

↳ L'effectif budgétaire des agents reste stable :

	Effectif budgétaire 2011	Effectif budgétaire 2012	Effectif budgétaire 2013	Effectif budgétaire 2014
Titulaires	435	441	424	
Non titulaires	168	163	182	
Autres	31	20	19	
TOTAL	634	624	625	

Le tableau ci-après permet de constater l'évolution de la masse financière du chapitre du chapitre 012 entre le prévu des exercices 2010 à 2014 (estimé) et le réalisé pour chacun des exercices concernés.

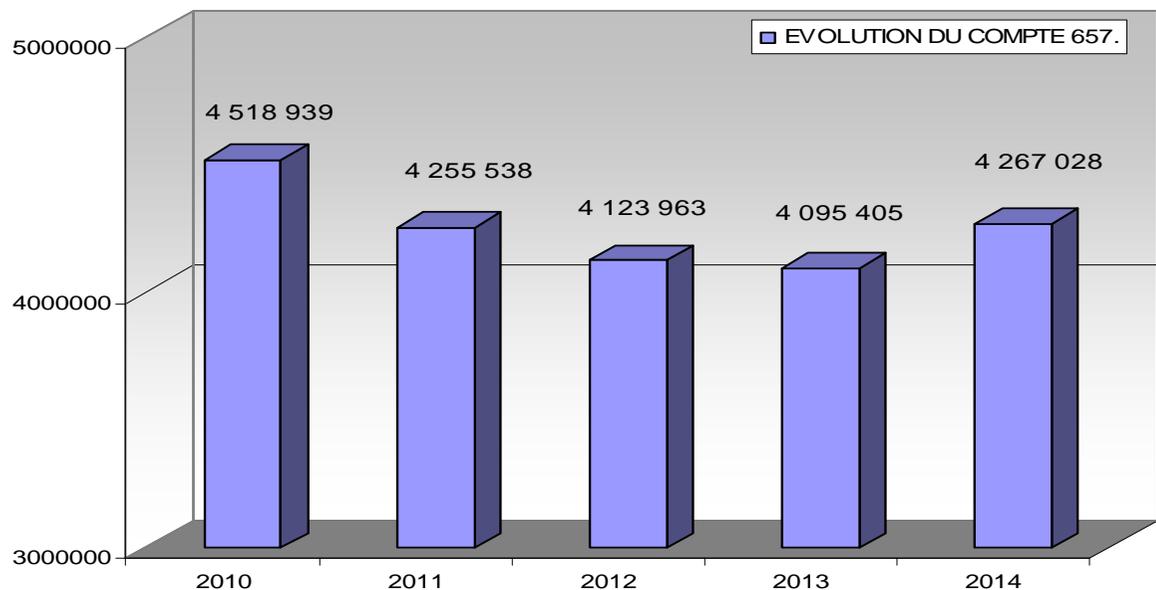


Ces éléments d'informations reposent sur la base des crédits ouverts et réalisés pour les exercices considérés étant entendu que ceux de 2014 ne sont à ce jour qu'une estimation susceptible d'être modifiée avant le vote du budget.

Les autres charges de gestion courantes :

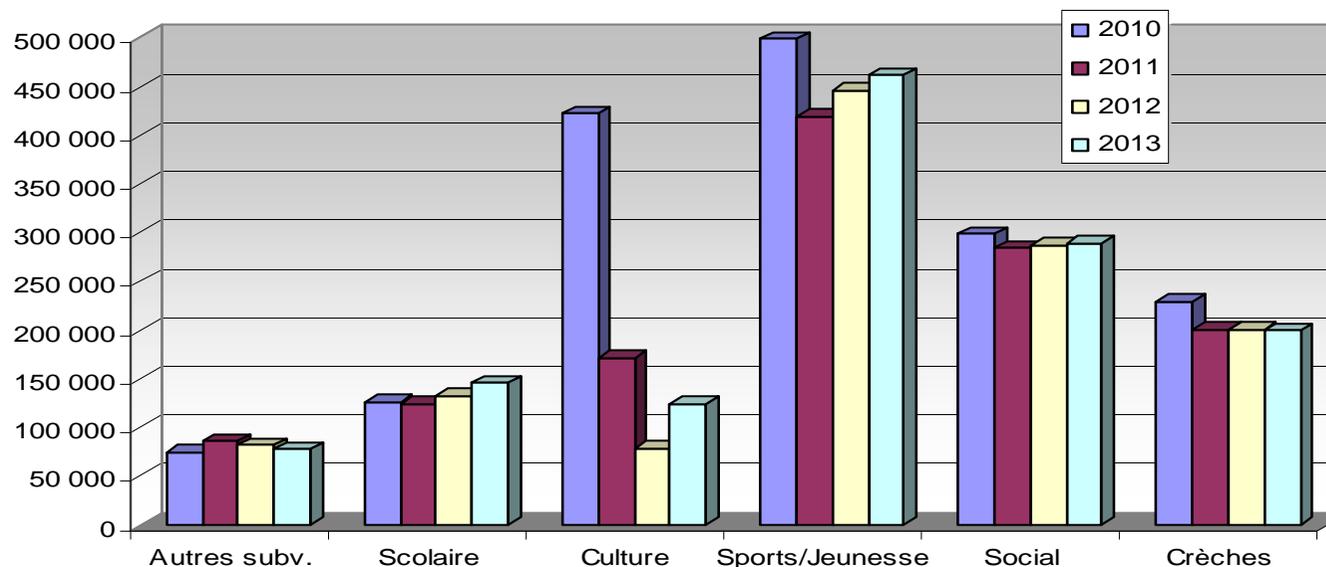
Le chapitre 65 englobe :

- ↳ Les contributions aux organismes de regroupement comme Infocom, hébergeur et prestataire informatique, le cimetière de Valenton pour l'activité et l'entretien du crematorium,
- ↳ Les autres contributions obligatoires comme la participation de la collectivité aux frais de scolarité des élèves inscrits dans les établissements sous contrat d'association (le montant est lié au coût de l'accueil dans les écoles publiques de la ville), et la participation aux frais de scolarité pour les communes accueillant les enfants nogentais
- ↳ Les indemnités, les cotisations de retraite des élus et leur formation
- ↳ La dotation annuelle pour pertes sur créances irrécouvrables
- ↳ Les subventions et les compensations
 - aux associations locales
 - au titre des contraintes de service public
 - au CCAS et à la Scène
 - Watteau/Pavillon Baltard
 - la répartition de dotation versée par le département au titre de l'exercice N-1 après justification (sauf aux associations à caractère sportif)



Evolution des subventions versées par catégories d'associations hors DSP- CCAS et Scène Watteau

	2010	2011	2012	2013
Autres subv.	74 350,00	85 650,00	81 450,00	77 400,00
Scolaire	126 627,02	123 518,72	132 649,68	145 261,80
Culture	422 800,00	171 000,00	78 150,00	123 930,00
Sports/Jeunesse	498 950,00	418 974,00	445 900,00	461 387,00
Social	298 969,48	284 250,00	287 155,00	288 662,00
Crèches	229 000,00	201 000,00	201 000,00	199 000,00
TOTAL	1 650 696,50	1 284 392,72	1 226 304,68	1 295 640,80



Il convient de rappeler qu'à compter de 2011 le Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique Francis Poulenc a été repris en gestion directe par la ville ce qui explique l'écart constaté dans le domaine « Culturel ».

La vie associative au sein de la commune est riche de sa diversité d'actions et de développement. Celle-ci est un vecteur important du lien social et de cohésion démocratique. La ville a fait le choix, depuis de nombreuses années, d'accompagner cette richesse en participant aux financements de projets spécifiques menés par les associations, en participant au fonctionnement courant de leurs activités et en mettant à leur disposition des salles et autres matériels.

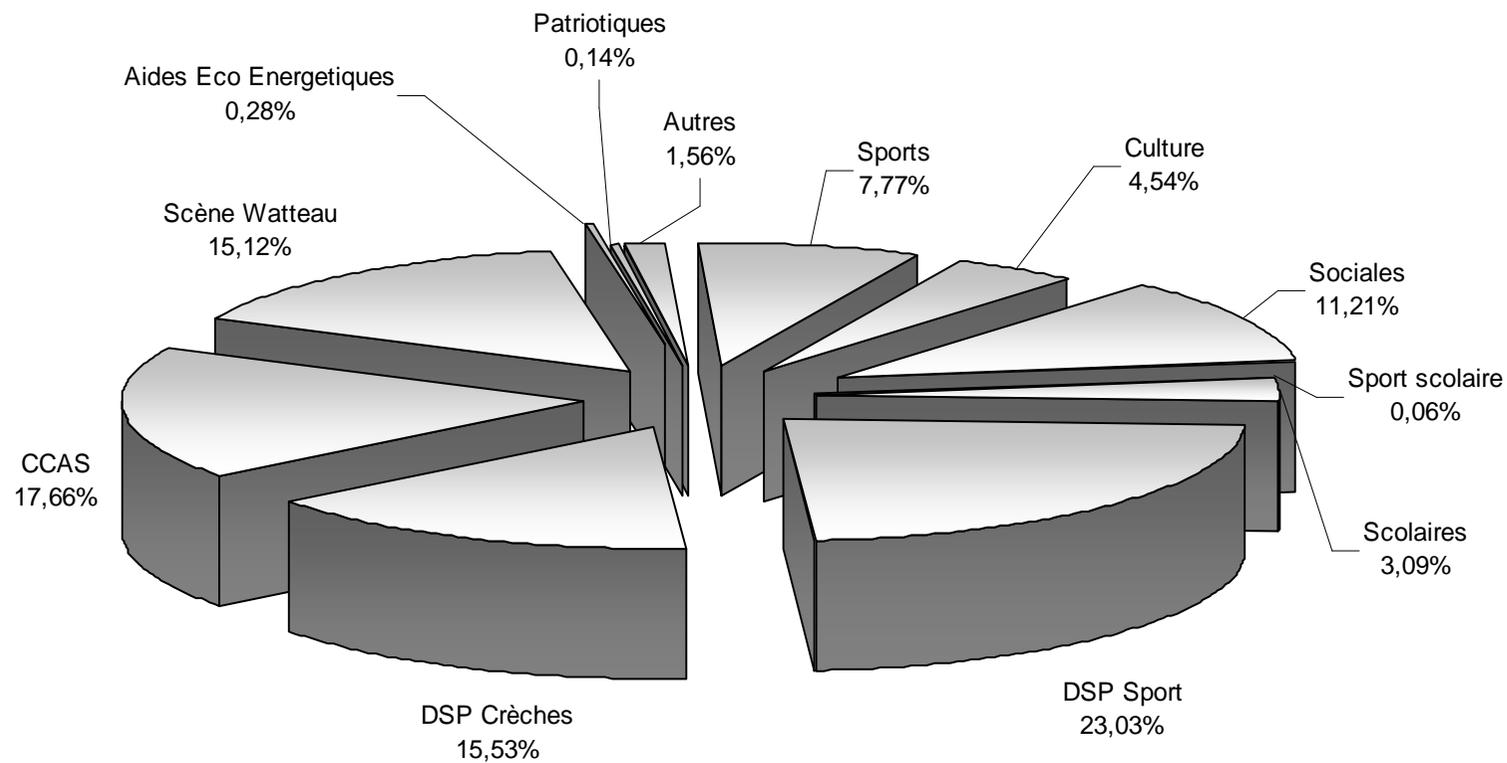
En contrepartie de ces apports, les associations participent aux manifestations organisées par la Ville, s'investissent dans les activités proposées aux familles dans le cadre de Sport en Famille – Culture en Famille et s'associent à des projets plus ambitieux notamment avec la MJC et le Conservatoire Municipal Francis Poulenc.

L'enveloppe dédiée au compte 657 pour 2014 est en augmentation par rapport à celle de 2013. Celle-ci englobe les contributions versées aux gestionnaires du Centre Nautique, des crèches Le Jardin des Lutins et Mandarine. Ces participations versées au titre des contraintes de service public imposées dans les contrats de délégation, sont réévaluées chaque année en fonction d'un indice de révision. A cela s'ajoute la prévision, pour le dernier trimestre de l'exercice, de la compensation qui sera attribuée au futur délégataire du multi accueil « Le Moulin de Beauté ».

En revanche, les subventions allouées à la Scène Watteau/Pavillon Baltard et au CCAS sont identiques à celles de l'année précédente.

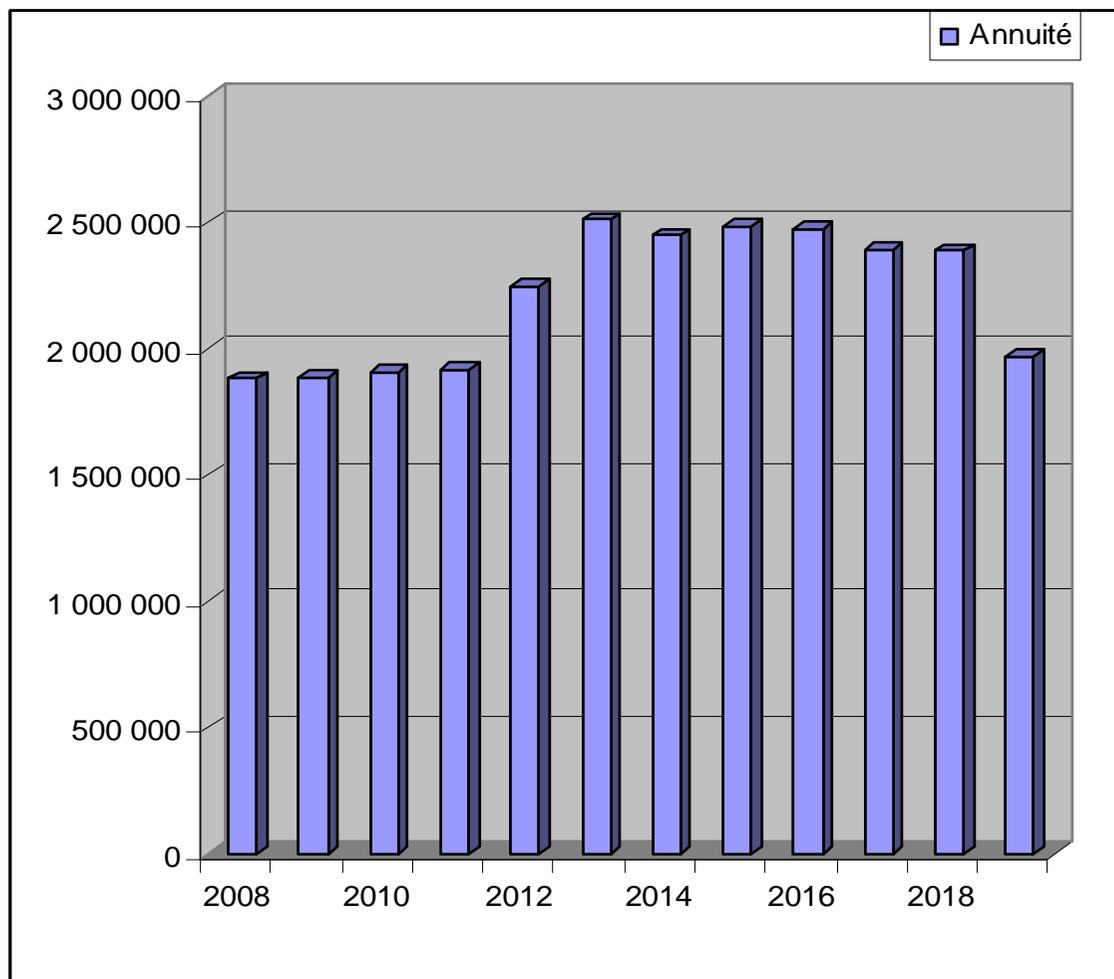
Enfin, comme chaque année, hors associations sportives qui bénéficie d'une aide départementale qui leur est versée directement, la ville répartie la dotation reçue en N-1 entre les associations à caractère social, culturel, scolaire, et autres.

Répartition prévisionnelle des dotations 2014
(Associations locales – Etablissements Publics – DSP – Participations - Hors répartition départementale)



Les charges financières

Évolution des annuités de la dette (au 1^{er} janvier)

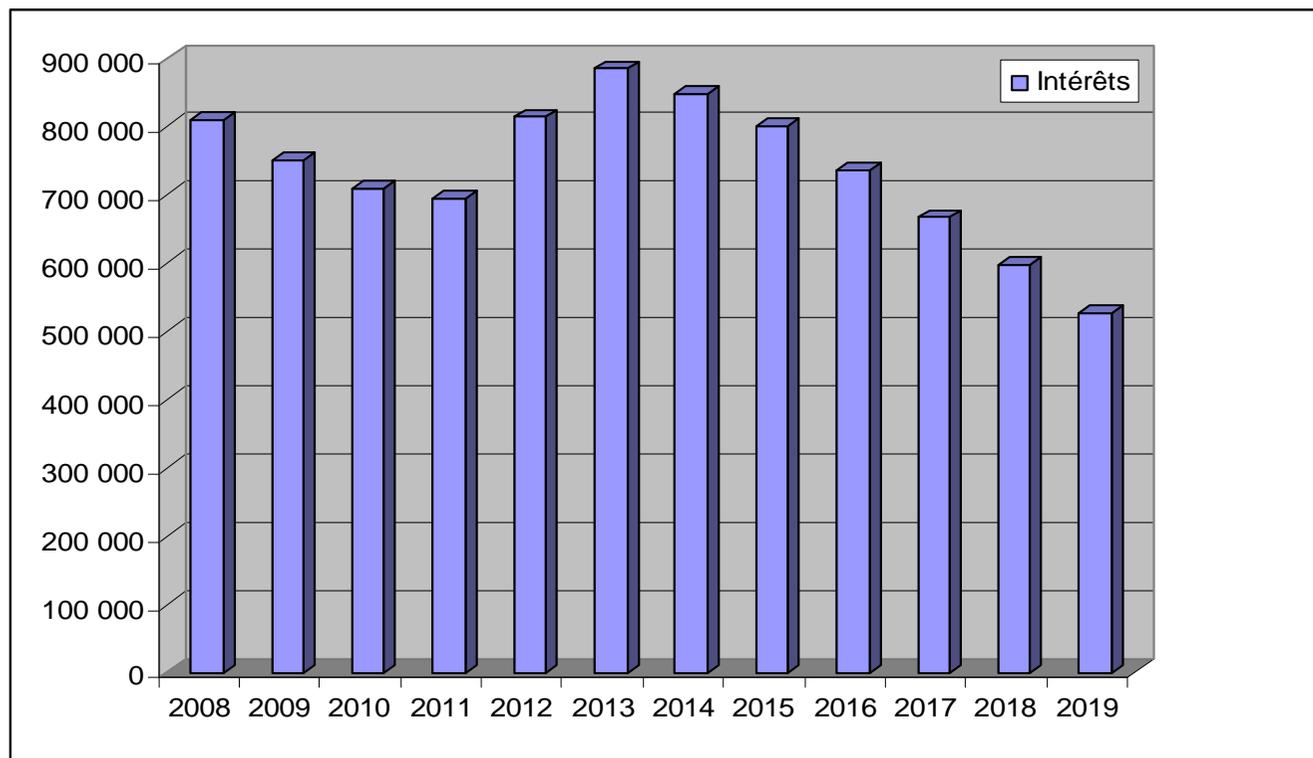


2008 : 1 881 315
2009 : 1 889 274
2010 : 1 906 711
2011 : 1 920 364
2012 : 2 248 167
2013 : 2 510 346
2014 : 2 448 523
2015 : 2 481 483
2016 : 2 475 079
2017 : 2 393 362
2018 : 2 384 522
2019 : 1 996 803

L'annuité de la dette 2014 représente 6,06%
des recettes réelles de fonctionnement estimées
pour 2014.

Sur la base du dernier recensement publié par
l'INSEE établissant la population municipale au
1^{er} janvier 2014 à 32 107 habitants, la charge
d'annuité représente 76 € soit **-15 €** par rapport
à 2013.

Évolution des intérêts de la dette (au 1^{er} janvier)



2008 : 809 736
2009 : 751 332
2010 : 709 859
2011 : 695 115
2012 : 813 533
2013 : 884 375
2014 : 846 638
2015 : 779 698
2016 : 735 117
2017 : 666 390
2018 : 597 852
2019 : 526 865

*La charge des intérêts de la dette pèse sur les dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 2,06%. **Cela représente un coût de 26 € par habitant soit - 2 € par rapport à 2013.***

En 2014, l'annuité de la dette sera augmentée de la part capital et intérêts d'un emprunt trimestriel à taux fixe de 1,5 M€ réalisé fin 2013 et dont les fonds ne seront versés qu'au cours du mois de février. Cet emprunt figure dans les reports de l'exercice 2013 et sa réalisation sera effectivement constatée sur l'exercice 2014. Néanmoins la ville sera redevable de trois échéances trimestrielles dès 2014. Cet emprunt augmente l'annuité de la dette de 99 000 €.

Au 1^{er} janvier 2014, l'emprunt 246 d'un montant de 3,0 M€ arrive à échéance et représente une diminution d'amortissement annuel de 254 082 €.

Considérant l'importance de donner une information transparente sur la nature des dettes contractées par les collectivités, le législateur a classifié les indices sous jacents et structurels selon la charte Gissler (classification par structure et indices) qui doit être présentée lors des débats d'orientations budgétaires ainsi que la répartition de l'encours par typologie de dette.

Au 1^{er} janvier 2014 l'encours est de 20 220 287,12 € dont 80,55% en taux fixe classé A1 et 19,45% classé E1. La barrière l'EURIBOR est fixée à 6,50% au delà duquel le coefficient multiplicateur s'applique. Pour information le taux de l'Euribor est de XXXXX

IV - ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS						A2.8
A2.8 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)						
Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	15 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	80,55 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	16 286 811,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	1 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	19,45 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	3 933 475,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2014 après opérations de couverture éventuelles

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maxi après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A													
90 / SG18377 001	CAISSE D EPARGNE	1 500 000,00	0,00	1	10		1,32	1,32	0,00		2,69	24 069,89	0,00
91 / MON271573EUR	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	750 000,00	713 941,62	1	15		4,51	4,51	47 337,99		4,51	32 198,77	3,53
92 / 1209533	CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	1 000 000,00	949 873,07	1	15		3,95	3,95	66 491,11		3,95	37 519,99	4,70
93 / MON276802EUR	CREDIT MUTUEL	1 600 000,00	660 441,06	1	15		4,74	4,74	68 079,65		4,74	31 304,91	3,27
94 / 1235812	DEXIA - CREDIT LOCAL	2 420 290,49	2 030 979,35	1	14		3,33	3,33	398 973,80		3,33	68 570,94	10,04
95 / CE9338414	DEXIA - CREDIT LOCAL	1 250 000,00	1 189 902,71	1	15		4,51	4,51	387 044,71		4,51	53 664,61	5,89
246 / MIN173005EUR	DEXIA - CREDIT LOCAL	3 048 980,34	50 816,30	1	15		3,66	3,66	0,00		3,66	464,97	0,25
248 / mis157038/5015525201	DEXIA - CREDIT LOCAL	762 245,09	200 572,05	1	15		2,32	2,32	7 509,06		2,32	4 653,27	0,99
249 / MIN192121/0193134	DEXIA - CREDIT LOCAL	3 048 980,34	1 545 210,17	1	20,25		3,98	3,98	0,00		3,98	59 097,67	7,64
254 / 400325 01	DEXIA - CREDIT LOCAL	2 500 000,00	1 498 964,09	1	20		4,12	4,12	334 292,19		4,12	61 757,32	7,41
255 / MON211603EUR	DEXIA - CREDIT LOCAL	500 000,00	196 143,35	1	15		4,43	4,43	18 868,93		4,43	8 689,15	0,97
256 / 14866/003/MNT	DEXIA - CREDIT LOCAL	1 500 000,00	625 000,00	1	15		3,90	3,90	76 209,79		3,90	23 226,67	3,09
257 / MON217390/22329	DEXIA - CREDIT LOCAL	3 000 000,00	2 525 000,00	1	30		4,03	4,03	1 290 263,27		4,03	101 637,16	12,49
260 / MON225285/0232587	SOCIETE GENERALE CRETEIL	2 400 000,00	953 323,89	1	15		3,81	3,81	96 255,24		3,81	36 321,64	4,72
261 / MIN245511EUR257395	SOCIETE GENERALE FONTENAY	3 500 000,00	3 146 643,55	1	15		4,13	4,13	174 348,79		4,13	129 978,41	15,56
TOTAL A		28 780 496,26	16 286 811,21						2 965 674,53			673 155,37	80,55
Barrière simple B													
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Option d'échange C													
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D													
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 E													
262 /	DEXIA - CREDIT LOCAL	4 410 246,59	3 933 475,91	1	26,00		4,35	4,35	2 142 091,25		4,35	173 482,68	19,45

MPH261183EUR/0277552													
TOTAL E		4 410 246,59	3 933 475,91						2 142 091,25			173 482,68	19,45
Autres types de structures F													
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
TOTAL GENERAL		33 190 742,85	20 220 287,12						5 107 765,78			846 638,05	100,00

Le taux moyen de la dette est de l'ordre de 4,13%, légèrement supérieur aux villes de même strate qui disposent d'un stock d'emprunt plus important en taux variable et structuré. Cependant, au plus fort de la crise monétaire, la Ville de Nogent sur Marne a été épargnée par l'impact des produits structurés (dits emprunts toxiques) proposés par les banques aux collectivités.

Notre choix a été délibéré car les emprunts à taux fixe permettent d'avoir une lisibilité sur le montant des frais financiers pendant toute la durée de l'emprunt et sécurisent le niveau des frais financiers en cas de remontée des taux.

L'audit effectué par Finance Active, cabinet conseil chargé notamment de nous accompagner dans le réaménagement de la dette a conclu dans son rapport : « Aucune opération de remboursement anticipé (avec paiement ou refinancement de la pénalité) et refinancement en taux fixe sur les mêmes conditions de durée, ne permettrait de dégager un gain certain ».

Ceci est dû :

- à des pénalités contractuelles trop défavorables (indemnités actuarielles, le plus souvent), poussant le taux d'équilibre à la baisse.
- A des conditions de refinancement (marges bancaires élevées comprises dans une fourchette allant de 1,60% à 2,30%) ».

Pour l'exercice 2014, afin de suivre les recommandations du cabinet Finance Active, et si le niveau historiquement bas des taux variables se maintient, l'emprunt qui pourrait être réalisé sera étudié à taux variable capé. Ce système permet de limiter à la hausse ou à la baisse la variation globale du taux d'emprunt notamment pour les emprunts de longue durée. Quelque soit le choix que pourrait faire la collectivité celui-ci restera classifié en 1A.

- Les charges exceptionnelles

↳ Les intérêts moratoires et pénalités sur marchés

↳ Les bourses et prix (partie relative aux ouvrages remis comme prix aux élèves des établissements scolaires de la commune intégrée désormais au chapitre 011)

↳ Les titres annulés sur exercices antérieurs

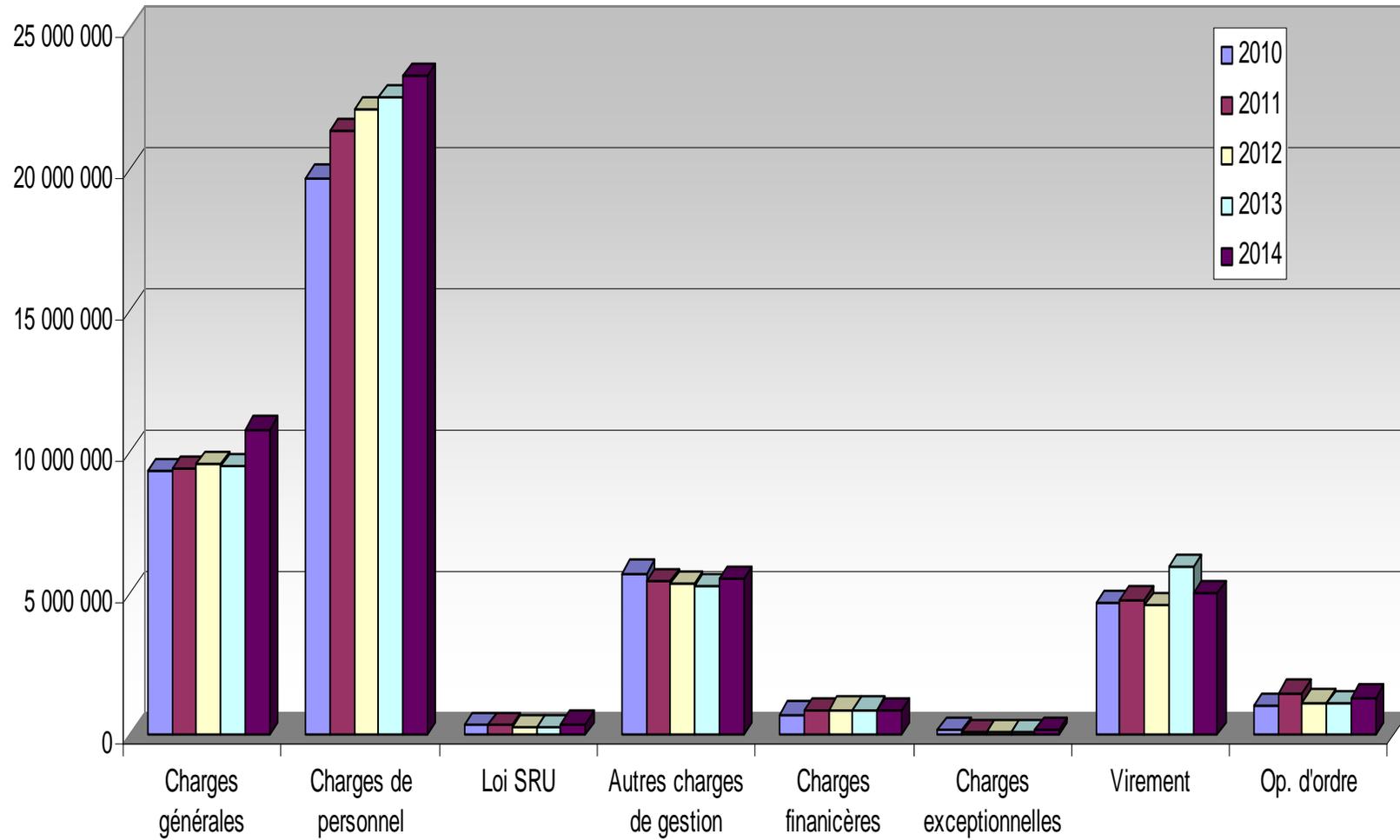
- **Les opérations d'ordre de transfert entre section**

- ↳ Les travaux en régie pour lesquels la commune bénéficie du reversement du FCTVA
- ↳ Les dotations aux amortissements des charges à répartir
- ↳ Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (dont les subventions d'équipement versées)
- ↳ Les dotations aux provisions pour débiteurs divers

Évolution des prévisions budgétaires « dépenses » de 2010 à 2014 (Budget estimatif)

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013 (Estimé)	Prévisionnel 2014
011 – Charges à caractère général	9 322 604	9 396 104	9 591 263	9 496 962	10 793 218
012 – Charges de personnel	19 726 882	21 354 837	22 156 225	22 547 014	23 308 313
014 – Atténuations de produits	342 664	317 781	221 012	248 032	368 200
65 – Autres charges de gestion	5 721 060	5 425 719	5 328 747	5 265 588	5 495 525
66 – Charges financières	707 533	835 265	885 779	869 704	854 084
67 – Charges exceptionnelles	127 695	77 280	65 955	61 880	125 325
023 – Virement à la section d'investissement (Pour info)	4 642 110	4 792 695	4 570 753	5 911 166	5 000 000
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	1 009 243	1 477 236	1 119 684	1 076 869	1 296 295

Evolution des charges de fonctionnement de 2010 à 2014 (estimé)



V - L'INVESTISSEMENT

- Les recettes

Elles sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de compensation de la TVA, la dotation départementale globale d'investissement (DDGI), les taxes d'urbanismes, les subventions de l'Etat, de la Région et du Département, de l'excédent de fonctionnement capitalisé et des emprunts.

Les principales recettes d'investissement au titre de l'exercice 2014 restent :

↳ le FCTVA calculé sur la part des investissements réalisés en 2012. C'est la principale compensation, prélevée sur les recettes de l'Etat en matière d'investissement. Celle-ci est calculée sur la base d'un taux forfaitaire de 15,482% et est destiné à compenser la TVA supportée par les dépenses réelles d'investissement.

↳ Le produit des amendes de police, proportionnel au nombre de contraventions dressées en N-1 sur le territoire de la commune, minoré de la fraction affecté au Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

↳ Les taxes d'urbanismes : En 2012, la taxe d'aménagement a remplacé diverses taxes dont la Taxe Locale d'Equipement (TLE). C'est la somme des surfaces closes au-delà de 1m80 de hauteur sous plafond, des valeurs forfaitaires fixées par le législateur et le taux de 5% voté par le conseil municipal qui sert de base au calcul de l'imposition.

2014 est la dernière année au titre de laquelle la ville de Nogent sur Marne percevra du PLD sur les permis instruits en 2013 et 2014. A compter du 1^{er} janvier 2015 cette taxe devrait être supprimée.

↳ L'excédent de fonctionnement capitalisé (il s'agit d'un prélèvement sur le résultat global cumulé destiné à solder le déficit d'investissement constaté à la clôture de l'exercice N-1)

↳ Les subventions d'équipement en fonction de la nature de l'opération

- du Département
- de la Région
- de la CAF qui contribue à hauteur de 240 000 € à la réalisation du Relais d'Assistantes Maternelles
- du SIPPEREC
- de l'Etat
-

↳ Les amortissements (constituant ainsi une part d'autofinancement pour les opérations d'investissement)

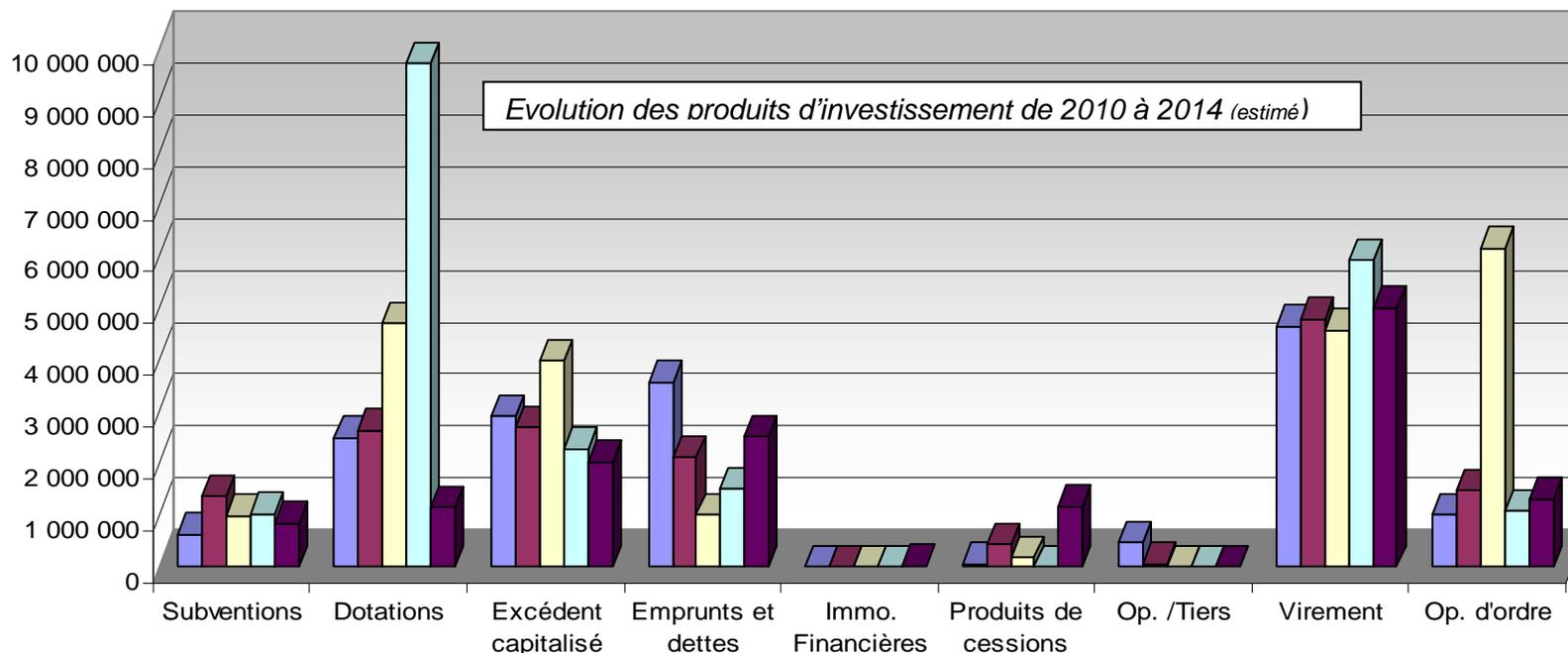
↳ Les provisions

↳ Le prélèvement sur l'excédent des recettes de fonctionnement qui sert en priorité à couvrir le remboursement de la dette en capital

↳ Les emprunts d'équilibre

Évolution des prévisions budgétaires « recettes d'investissement » de 2010 à 2014 (hors Cité d'Affaires Nogent-Baltard et hors reports)

	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013 (Estimé)	Prévisionnel 2014
13 – Subventions d'investissement reçues	621 161	1 367 203	986 872	1 031 356	835 916
10 – Dotations, fonds divers et réserves	5 393 565	5 331 611	8 675 409	11 986 393	3 172 440
Dont 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	2 906 776	2 686 349	3 979 058	2 271 212	2 030 643
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 570 865	2 117 216	1 006 793	3 289,58	2 503 100
Dont 1641 – Emprunts	3 500 000	2 000 000	1 000 000	1,5M€ contractualisé fin décembre et reporté sur 2014	2 500 000
27 – Autres immobilisations financières			1 072		13 500
024 - Produits de cession d'immobilisations (inscriptions uniquement)	440 000	691 900	1 616 517	430 000	1 160 000
Pour mémoire, le chapitre 024 n'est jamais mouvementé les opérations de cessions se trouvent au 775 et dans les opérations d'ordre pour mémoire les produits affectés en investissement	53 588	436 607	174 283		
454 – Opérations pour compte de tiers	469 658	60 635			10 000
021 – Virement de la section de fonctionnement (Pour info)	4 642 110	4 792 695	4 570 753	5 911 166	5 000 000
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	1 009 243	1 478 910	1 119 684	1 076 869	1 296 295
040 - Opérations d'ordre patrimoniales			5 035 000	500	19 863



Le pic constaté en 2013 d'encaissement de dotations, correspond aux produits de PLD dont celui des permis de construire accordés à la société EIFFAGE pour le projet d'aménagement d'entrée de ville « Nogent/Baltard ». Ce produit est minoré des modifications portées aux permis initiaux en 2013. Quant aux opérations d'ordre, de 2012 il s'agit de la reprise au sein de l'actif de la commune de la valeur patrimoniale du Pavillon Baltard et de la Scène Watteau.

La programmation des principaux investissements 2014 porte sur :

- ↪ Les travaux d'aménagement des espaces publics prévus au programme de réalisation de la « Cité d'Affaires – Nogent Baltard »
- ↪ L'aménagement d'un Relais d'Assistants Maternelles
- ↪ L'extension de l'espace dédié à l'accueil des associations sur les anciens terrains SNCF (antenne de la Maison des Associations et de la Citoyenneté)
- ↪ La reconstruction/extension de l'école - anciennement Victor Hugo
- ↪ La mise aux normes de l'office à l'école provisoire Victor Hugo
- ↪ La poursuite du plan pluriannuel de réfection des voiries et chaussées
- ↪ La mise aux normes des bâtiments accueillant du public
- ↪ l'installation de trois stations Auto'Lib
- ↪ Le lancement des études pour la réalisation du Stadium « Christian Marty » (deux nouveaux gymnases) rue Jean Monnet

- **Cité d'affaires Nogent-Baltard :**

Sont prévus au titre du Contrat de Programme des aménagements provisoires :

- Le dévoiement des réseaux de l'avenue Watteau
- L'aménagement voirie pour la gare provisoire des autobus avenue des Marronniers
- L'aménagement de la base vie RATP – Place Pierre Semard
- Aménagement du stationnement RATP rue de la Belle Gabrielle

Le lancement du projet du Centre d'Affaires Nogent Baltard était programmé courant 2013. Plusieurs recours devant le Tribunal Administratif de Melun sur les permis de construire ont retardé l'opération.

Bien que ces recours n'aient pas été jugés recevables (après une trop longue attente), par le Tribunal Administratif de Melun, le Maire et l'opérateur ont jugé opportun de prendre en compte une partie des demandes des requérants dans le dépôt de permis modificatifs. L'année 2013 a permis, malgré cela, la réalisation de travaux préparatoires (dévoiement des réseaux en vue du déclassement de l'avenue Watteau) qui se prolongeront en 2014 (déplacement provisoire de la gare des autobus sur l'avenue des Marronniers – déplacement provisoire des locaux de la RATP Place Sémard). Ces travaux sont un préalable aux échanges fonciers, point de départ de l'opération, et justifient de nouveau l'inscription en acquisition et en cession des terrains de la RATP pour une valeur de 9 546 000 €.

- **Secteur administratif**

- ↳ Etudes pour les diagnostics sécurité Hôtel de Ville
- ↳ Extension de l'espace dédié à l'accueil des associations (annexe de la Maison des Associations et de la Citoyenneté) rue Jean Monnet
- ↳ Réaménagement et mise aux normes de la Mosaïque des saveurs devenue antenne du CCAS, destinée à l'accueil des publics en situation difficile au plan social
- ↳ Provision pour travaux de câblages téléphoniques, informatiques
- ↳ Provisions pour mises en conformités électriques et alarmes incendies
- ↳ Provision pour travaux de chauffage tous bâtiments sauf Centre Nautique
- ↳ 4ème tranche de vidéosurveillance avec l'installation de 13 nouvelles caméras pour améliorer la couverture du territoire de la commune, subventionnée par l'Etat à hauteur de 20% HT.

- **Secteur Scolaire :**

- ↳ Rénovation complète de l'office Ecole provisoire Victor Hugo (rue Smith Champion)
- ↳ Réfection et étanchéité de la cour maternelle du groupe scolaire Léonard de Vinci
- ↳ Concours de maîtrise d'œuvre et mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau groupe scolaire « Espace Victor Baltard », de 13 classes, à l'emplacement de l'ancienne école Victor Hugo
- ↳ Réhabilitations diverses (reprise peinture – remplacement gouttières – remplacement fenêtres – Eclairage extérieur – mise aux normes des installations électriques, réfection des aires de récréation...)

- **Secteur Social**

- ↳ Réhabilitation des logements d'urgence 2 rue Thiers

- **Secteur Petite Enfance :**

- ↳ Création d'un relais d'assistantes maternelles à l'école maternelle Fontenay subventionné par la CAF

- ↳ Travaux de mise en sécurité des multi-accueils municipaux – Réfection de peinture

- **Secteur Culturel :**

- ↳ Réhabilitation complète de la sécurité incendie du Pavillon Baltard

- ↳ Réhabilitation du Musée (sanitaires – murs – espace d'accueil – signalétique)

- ↳ Provision pour mise en conformité électrique des installations

- **Secteur sportif :**

- ↳ Remplacement des ensembles menuisés amiantés des anciens locaux administratifs du Service des Sports

- ↳ Etude de faisabilité pour la couverture de deux terrains de tennis – Rue du Port

- ↳ Rénovation des éclairages du bassin de 25 m

- ↳ Rénovation du système de débit de filtration des bassins de 25 m

- ↳ Provision pour grosses réparations « Piscine »

- ↳ Mises en conformité électrique des installations sportives

- ↳ Concours de maîtrise d'œuvre et programmation pour la réalisation du Stadium - rue Jean Monnet

- **Réserves foncières : (autres que les terrains de la Cité d'Affaires Nogent Baltard)**

- ↳ Acquisition auprès du Syndicat d'Action Foncière de la propriété située aux 33,37 et 39 rue Marceau. Cette transaction est prévue depuis la signature en 2009 d'une convention de portage entre la commune de Nogent sur Marne et le SAF. L'objectif était de permettre la réalisation d'une opération de logements sociaux sur ce site. La durée de cet accord étant de 5 ans, ce bien doit être racheté par la commune en octobre 2014.

Des réflexions ont été lancées pour élaborer un projet d'extension du foyer d'accueil Jacqueline Olivier pour personnes handicapées psychiques. Toutefois, celles-ci sont actuellement interrompues suite à la découverte de nouveaux éléments indiquant l'existence d'une possible pollution sur le site. Cet élément n'étant pas connu à l'origine (le bien devait être acheté dépollué), une procédure est actuellement en cours, mettant en cause le vendeur, afin de définir le niveau de pollution et d'obtenir la remise en l'état de la propriété.

- ↳ Acquisition auprès d'un propriétaire privé d'une parcelle située au 7 rue Bäüyn de Perreuse. Un emplacement réservé grevait ce terrain depuis le Plan d'Occupation des Sols de 2001. Depuis cette date, de nombreux contacts ont été pris auprès de ce propriétaire pour acquérir ce bien.

Finalement, celui-ci a accepté de le vendre à la ville. L'objectif principal sera d'y créer un nouvel accès au parc Watteau dont la commune est devenue propriétaire récemment.

↳ Acquisition du Local de la Marine Nationale situé 2 rue Victor Hugo dont la destination serait celle de créer un tiers lieu (espace de téléactivités) dans le but de tester en réel ces nouveaux modes de travail collaboratif à distance

↳ Les frais annexes inhérents à tous actes notariés.

↳ PLU – Intercommunal : la ville avait raison de vouloir un Plan Local d'Urbanisme Patrimonial avant la décision du Parlement, sachant que la future Métropole sera une intercommunalité. Lors de la commission mixte paritaire qui s'est réunie le 11 février dernier, sénateurs et députés sont parvenus à un compromis sur le transfert de la compétence du plan local d'urbanisme (PLU) aux intercommunalités prévu par le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR). Le transfert sera automatique sauf si 25% des communes représentant moins de 20% de la population s'y opposent dans un délai de trois ans. Ainsi le PLU devient bien intercommunal, mais les règles d'acceptation changent avec l'introduction d'une minorité de blocage. En effet, actuellement, le transfert se décide à la majorité qualifiée, avec les deux tiers des communes représentant 50% de la population, ou 50% des communes représentant les deux tiers de la population. Dans un communiqué, l'Association des Maires de France (AMF) a regretté le transfert automatique du PLU : *cette décision fait prévaloir une conception de l'intercommunalité qu'elle ne partage pas, en favorisant une minorité de blocage plutôt qu'une majorité de projet, plus respectueuse des communes*. Le projet de loi devrait être définitivement voté prochainement.

- **Aménagement et services urbains :**

- ↳ Eclairage Public :

- Renouvellement réseaux vétustes - petites extensions – remise en peinture des candélabres
- Installation d'un kit ilium sur les nouveaux candélabres posés par le Conseil général – Boulevard de Strasbourg
- Remplacement de câbles et candélabres vétustes rue Parmentier

- ↳ Espaces Verts :

- Levées topographiques – Diagnostic arboré
- Plantation arbres et arbustes (plan pluriannuel)
- Acquisitions balconnières – jardinières – bancs – corbeilles – décorations de Noël
- Renouvellement et renforcement du patrimoine arboré
- Aménagement et rénovation jeux d'extérieur (Square Dagobert et Place de la Mairie)
- 2^{ème} phase de l'aménagement du nouveau parc « Legendre-Chéron » - Boulevard Jacques Kablé
- Installation d'arrosage intégré Boulevard Albert 1^{er} – Parc « Legendre-Chéron »
- Remise en état du bassin du Parc Watteau

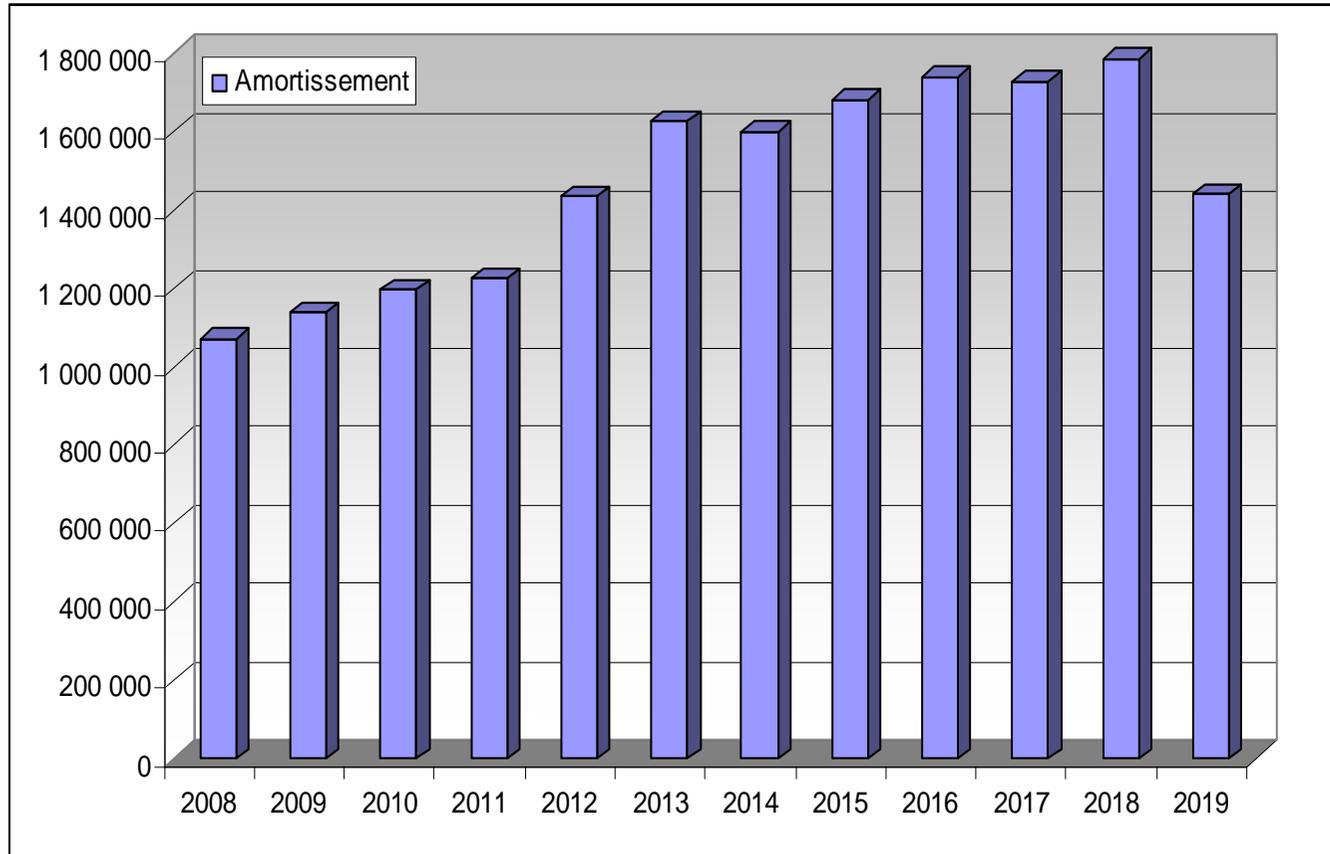
↳ Voirie : Poursuite du plan pluriannuel d'investissement :

- Levées de géomètre – coordination SPS - remplacement bornes incendie sur voirie- Marquage au sol et signalisation verticale – Pose d'un radar pédagogique
- Provision pour divers aménagements et gros entretien, notamment pour toutes réparations liées aux désordres constatés sur la voirie suite aux intempéries d'hiver
- Aménagement des stations Auto Lib
- Aménagement d'un parking de surface – Route de Stalingrad
- Aménagement de voirie pour plantation d'arbres
- Aménagement de la rue Guy Moquet entre la rue Lequesne et la rue Théodore Honoré
- Aménagement Grande rue Charles de Gaulle 1^{ère} tranche entre la rue André Pontier et la rue du Jeu de l'Arc
- Aménagement d'un accès pour personne à mobilité réduite à la Scène Watteau
- Aménagement trottoirs et tapis :
 - rue Guy Moquet
 - rue de l'Ardillière
 - rue du Lac
 - rue Gaston Margerie
 - rue de Chanzy 1^{ère} phase (entre la rue de l'Amiral Courbet et le Boulevard de Strasbourg)
 - boulevard Gallieni côté pair entre la rue Thiers et la rue Lequesne et entre la rue Théodore Honoré et le Boulevard de Strasbourg
 - Rue du Viaduc entre la rue Henry Dunant et le Boulevard Jacques Kablé

- Enfouissement des réseaux France Telecom et ERDF
 - rue du Général Chanzy
 - rue de Plaisance (rue des Héros Nogentais et rue du Lac)
 - rue Gaston Margerie
 - rue du Lac

- **La dette**

Évolution de l'amortissement de la dette (au 1^{er} janvier)

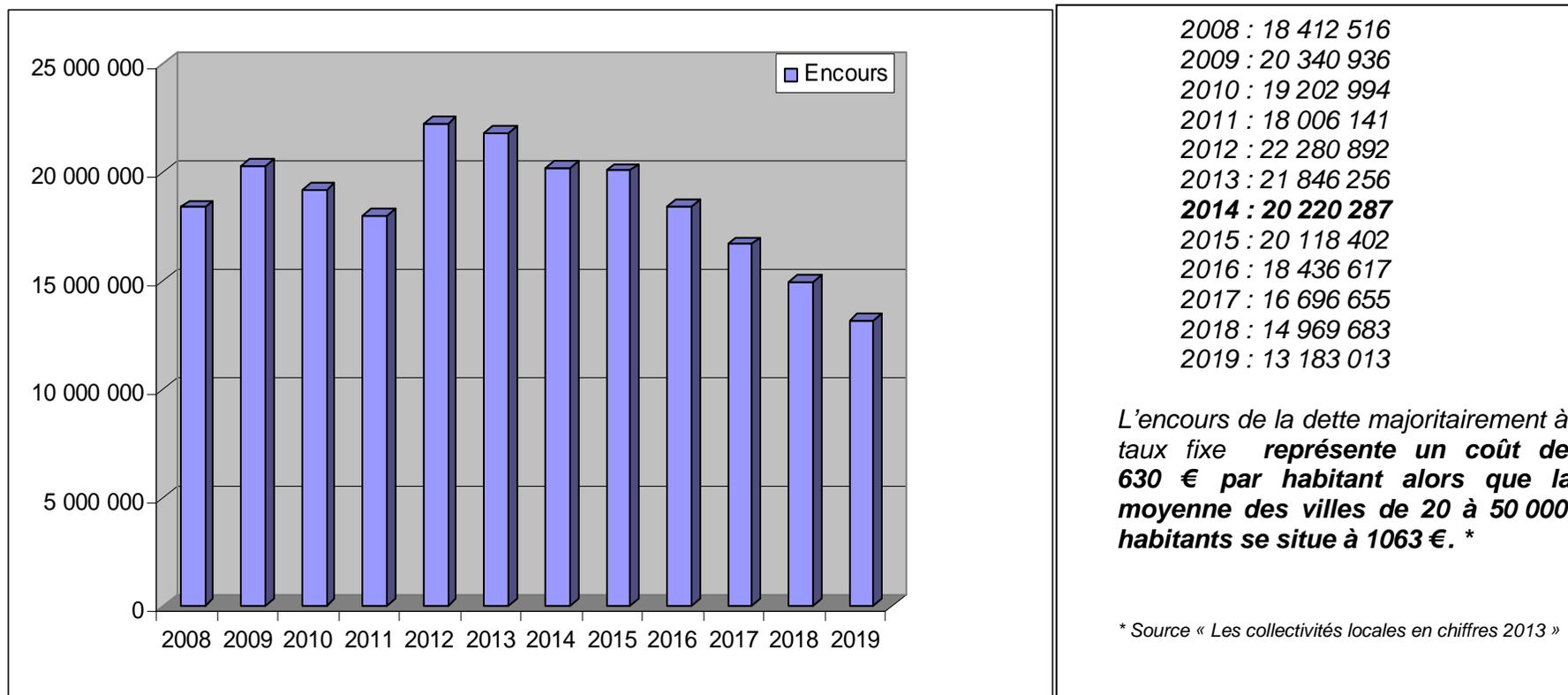


2008 : 1 071 579
2009 : 1 137 942
2010 : 1 196 853
2011 : 1 225 249
2012 : 1 434 634
2013 : 1 625 971
2014 : 1 601 885
2015 : 1 681 785
2016 : 1 739 962
2017 : 1 726 972
2018 : 1 786 669
2019 : 1 439 938

En 2013, un emprunt de 1,5M€ a été contracté auprès de la Caisse d'Épargne. Cet emprunt n'a pas été encore encaissé et fait donc parti des reports de l'exercice. Il figure néanmoins dans le stock de dette au 1^{er} janvier 2014 et trois échéances trimestrielles sont calculées.

Le coût de l'amortissement de la dette par habitant est de 50 € soit 3 € par habitant de moins qu'en 2013.

Évolution de l'encours de la dette (au 1^{er} janvier)



- Simulation de la dette avec recours à l'emprunt en 2014

Le programme d'investissement 2014 (matériels, acquisitions foncières hors Cité d'Affaires Nogent Baltard et travaux) estimé à la date de présentation du Débat d'Orientations budgétaires à 10 M€, le résultat prévisionnel 2013 de fonctionnement qui permet d'affecter environ 5 M€ d'excédent à l'investissement, situe le besoin d'emprunt entre 1,5 et 2,5 M€ pour l'exercice à venir.

Afin de permettre d'évaluer la charge financière pour les années à venir, il vous est proposé quatre simulations portant sur deux emprunts l'un de 1,5M€ à taux fixe et sur Euribor 12 mois + 2% de marge et l'autre de 2,5 M€ aux mêmes conditions.

Par ailleurs, les simulations proposées n'engagent pas la collectivité à recourir à l'emprunt dans les conditions précitées. En effet, en fonction des propositions du marché, la ville pourrait recourir à un taux variable, ou variable capé + ou – 1 ou 2%, voire à un taux fixe

Passer un contrat de garantie de taux plafond (CAP) à taux variable en + ou en – c'est l'assurance d'une optimisation des financements. Il permet de se protéger contre une éventuelle hausse des taux d'intérêt, en se garantissant un taux maximum. Lorsque le taux variable est à la baisse la collectivité ne bénéficie de celle-ci qu'à hauteur du taux contractuel.

En tout état de cause le recours à l'emprunt se fera, si nécessaire, dans le cadre de la charte Gissler A1 (aucun produit structuré).

1 – Emprunt d'1,5 M€ sur 20 ans au taux fixe de 3%

ANALYSE DES COÛTS DES SIMULATIONS									
Montants en Euro									
	RÉEL			Simulation 1,5M€			VARIATION		
Taux actu.	5,15			Taux fixe à 3%					
ANNÉE	ANNUITÉ RA INCLUS	AMORT. HORS RA	INTÉRÊT	ANNUITÉ RA INCLUS	AMORT. HORS RA	INTÉRÊT	ANNUITÉ RA INCLUS	AMORT. HORS RA	INTÉRÊT
2014	2 448 523	1 601 885	846 638	2 448 523	1 601 885	846 638	0	0	0
2015	2 481 483	1 681 785	799 697	2 574 945	1 737 373	837 572	93 462	55 587	37 875
2016	2 475 079	1 739 962	735 117	2 576 291	1 797 119	779 172	101 212	57 158	44 055
2017	2 393 362	1 726 972	666 390	2 494 574	1 785 989	708 585	101 212	59 017	42 196
2018	2 384 522	1 786 670	597 852	2 485 735	1 847 482	638 253	101 212	60 812	40 401
2019	1 966 803	1 439 938	526 865	2 068 015	1 502 600	565 415	101 212	62 661	38 551
2020	1 884 742	1 412 711	472 031	1 985 955	1 477 178	508 776	101 212	64 467	36 745
2021	1 854 429	1 437 598	416 831	1 955 642	1 504 127	451 515	101 212	66 528	34 684
2022	1 685 535	1 323 334	362 201	1 786 747	1 391 885	394 862	101 212	68 552	32 660
2023	1 626 866	1 314 674	312 193	1 728 079	1 385 311	342 768	101 212	70 637	30 575
2024	1 363 189	1 101 565	261 624	1 464 401	1 174 273	290 128	101 212	72 708	28 505
2025	1 043 180	824 369	218 811	1 144 393	899 366	245 027	101 212	74 997	26 215
2026	1 040 205	856 403	183 802	1 141 417	933 681	207 736	101 212	77 278	23 934
2027	719 607	572 186	147 421	820 820	651 815	169 004	101 212	79 629	21 584
2028	441 101	318 034	123 066	542 313	400 032	142 281	101 212	81 998	19 214
2029	437 962	328 936	109 027	539 175	413 481	125 694	101 212	84 545	16 667
2030	435 226	340 383	94 844	536 439	427 499	108 940	101 212	87 116	14 096
2031	432 557	352 402	80 156	533 770	442 168	91 602	101 212	89 766	11 446
2032	430 139	365 022	65 117	531 351	457 495	73 857	101 212	92 473	8 740
2033	427 436	378 273	49 163	528 649	473 582	55 066	101 212	95 309	5 903
2034	424 991	392 186	32 804	526 203	490 947	35 256	101 212	98 761	2 451
2035	115 832	100 000	15 832	115 832	100 000	15 832	0	0	0
2036	111 779	100 000	11 779	111 779	100 000	11 779	0	0	0
2037	107 660	100 000	7 660	107 660	100 000	7 660	0	0	0
2038	103 574	100 000	3 574	103 574	100 000	3 574	0	0	0
2039	25 257	25 000	257	25 257	25 000	257	0	0	0
TOTAL	28 861 039	21 720 287	7 140 752	30 877 536	23 220 287	7 657 249	2 016 497	1 500 000	516 497

2 – Emprunt d'1,5 M€ sur 20 ans sur Euribor 12 mois de 0,622 + 2% de marge

ANALYSE DES COÛTS DES SIMULATIONS									
Montants en Euro									
	RÉEL			Simulation 1,5M€ - Euribor 12 mois			VARIATION		
Taux actu.	5,15			Taux 0,622 + marge 2%					
ANNÉE	ANNUITÉ RA INCLUS	AMORT. HORS RA	INTÉRÊT	ANNUITÉ RA INCLUS	AMORT. HORS RA	INTÉRÊT	ANNUITÉ RA INCLUS	AMORT. HORS RA	INTÉRÊT
2014	2 448 523	1 601 885	846 638	2 448 523	1 601 885	846 638	0	0	0
2015	2 481 483	1 681 785	799 697	2 545 189	1 737 609	807 580	63 707	55 824	7 883
2016	2 475 079	1 739 962	735 117	2 541 684	1 797 460	744 224	66 606	57 498	9 108
2017	2 393 362	1 726 972	666 390	2 461 330	1 786 195	675 135	67 968	59 223	8 745
2018	2 384 522	1 786 670	597 852	2 453 894	1 847 670	606 224	69 371	61 000	8 371
2019	1 966 803	1 439 938	526 865	2 037 619	1 502 768	534 851	70 817	62 830	7 987
2020	1 884 742	1 412 711	472 031	1 957 047	1 477 426	479 622	72 305	64 715	7 591
2021	1 854 429	1 437 598	416 831	1 928 268	1 504 255	424 013	73 839	66 656	7 182
2022	1 685 535	1 323 334	362 201	1 760 953	1 391 989	368 963	75 418	68 656	6 762
2023	1 626 866	1 314 674	312 193	1 703 911	1 385 389	318 522	77 045	70 716	6 329
2024	1 363 189	1 101 565	261 624	1 441 909	1 174 402	267 507	78 720	72 837	5 883
2025	1 043 180	824 369	218 811	1 123 626	899 391	224 235	80 446	75 022	5 424
2026	1 040 205	856 403	183 802	1 122 428	933 676	188 753	82 224	77 273	4 951
2027	719 607	572 186	147 421	803 662	651 777	151 884	84 054	79 591	4 463
2028	441 101	318 034	123 066	527 041	400 013	127 028	85 940	81 979	3 961
2029	437 962	328 936	109 027	525 845	413 374	112 471	87 883	84 438	3 444
2030	435 226	340 383	94 844	525 109	427 354	97 756	89 883	86 971	2 912
2031	432 557	352 402	80 156	524 501	441 982	82 519	91 944	89 580	2 363
2032	430 139	365 022	65 117	524 205	457 290	66 916	94 066	92 268	1 799
2033	427 436	378 273	49 163	523 689	473 309	50 380	96 253	95 036	1 217
2034	424 991	392 186	32 804	523 495	490 073	33 422	98 504	97 887	617
2035	115 832	100 000	15 832	115 832	100 000	15 832	0	0	0
2036	111 779	100 000	11 779	111 779	100 000	11 779	0	0	0
2037	107 660	100 000	7 660	107 660	100 000	7 660	0	0	0
2038	103 574	100 000	3 574	103 574	100 000	3 574	0	0	0
2039	25 257	25 000	257	25 257	25 000	257	0	0	0
TOTAL	28 861 039	21 720 287	7 140 752	30 468 031	23 220 287	7 247 744	1 606 992	1 500 000	106 992

La différence d'annuité constatée sur la durée du prêt est d'environ 409 505 € entre un taux fixe et un taux euribor 12 mois (valeur médiane constatée en 2013) + 2% de marge.

3 – Emprunt de 2,5 M€ sur 20 ans au taux fixe de 3%

ANALYSE DES COÛTS DES SIMULATIONS							Montants en Euro		
	RÉEL			SIMULATION 2,5M€ Fixe			VARIATION		
Taux actu.	5,15			Taux fixe 3%					
ANNÉE	ANNUITÉ RA INCLUS	AMORT. HORS RA	INTÉRÊT	ANNUITÉ RA INCLUS	AMORT. HORS RA	INTÉRÊT	ANNUITÉ RA INCLUS	AMORT. HORS RA	INTÉRÊT
2014	2 448 523	1 601 885	846 638	2 448 523	1 601 885	846 638	0	0	0
2015	2 481 483	1 681 785	799 697	2 650 170	1 774 431	875 739	168 687	92 646	76 042
2016	2 475 079	1 739 962	735 117	2 643 766	1 835 225	808 541	168 687	95 263	73 424
2017	2 393 362	1 726 972	666 390	2 562 049	1 825 333	736 716	168 687	98 361	70 326
2018	2 384 522	1 786 670	597 852	2 553 209	1 888 023	665 187	168 687	101 353	67 334
2019	1 966 803	1 439 938	526 865	2 135 490	1 544 374	591 116	168 687	104 436	64 251
2020	1 884 742	1 412 711	472 031	2 053 429	1 520 156	533 273	168 687	107 445	61 242
2021	1 854 429	1 437 598	416 831	2 023 117	1 548 479	474 638	168 687	110 881	57 807
2022	1 685 535	1 323 334	362 201	1 854 222	1 437 587	416 635	168 687	114 253	54 434
2023	1 626 866	1 314 674	312 193	1 795 554	1 432 402	363 152	168 687	117 728	50 959
2024	1 363 189	1 101 565	261 624	1 531 876	1 222 745	309 131	168 687	121 179	47 508
2025	1 043 180	824 369	218 811	1 211 867	949 364	262 503	168 687	124 995	43 692
2026	1 040 205	856 403	183 802	1 208 892	985 200	223 692	168 687	128 797	39 890
2027	719 607	572 186	147 421	888 294	704 901	183 393	168 687	132 715	35 973
2028	441 101	318 034	123 066	609 788	454 698	155 090	168 687	136 664	32 023
2029	437 962	328 936	109 027	606 650	469 844	136 806	168 687	140 908	27 779
2030	435 226	340 383	94 844	603 913	485 577	118 337	168 687	145 194	23 493
2031	432 557	352 402	80 156	601 245	502 012	99 233	168 687	149 610	19 077
2032	430 139	365 022	65 117	598 826	519 143	79 683	168 687	154 121	14 566
2033	427 436	378 273	49 163	596 123	537 122	59 002	168 687	158 849	9 838
2034	424 991	392 186	32 804	593 678	556 788	36 890	168 687	164 601	4 086
2035	115 832	100 000	15 832	115 832	100 000	15 832	0	0	0
2036	111 779	100 000	11 779	111 779	100 000	11 779	0	0	0
2037	107 660	100 000	7 660	107 660	100 000	7 660	0	0	0
2038	103 574	100 000	3 574	103 574	100 000	3 574	0	0	0
2039	25 257	25 000	257	25 257	25 000	257	0	0	0
TOTAL	28 861 039	21 720 287	7 140 752	32 234 784	24 220 287	8 014 497	3 373 745	2 500 000	873 745

4 – Emprunt de 2,5 M€ sur 20 ans sur Euribor 12 mois de 0,622 + 2% de marge

ANALYSE DES COÛTS DES SIMULATIONS							Montants en Euro		
	RÉEL			Simulation 2,5M€ - Euribor 12 mois			VARIATION		
Taux actu.	5,15			Taux 0,622 + marge 2%					
ANNÉE	ANNUITÉ RA INCLUS	AMORT. HORS RA	INTÉRÊT	ANNUITÉ RA INCLUS	AMORT. HORS RA	INTÉRÊT	ANNUITÉ RA INCLUS	AMORT. HORS RA	INTÉRÊT
2014	2 448 523	1 601 885	846 638	2 448 523	1 601 885	846 638	0	0	0
2015	2 481 483	1 681 785	799 697	2 587 610	1 774 825	812 785	106 127	93 039	13 088
2016	2 475 079	1 739 962	735 117	2 586 130	1 835 792	750 338	111 051	95 830	15 221
2017	2 393 362	1 726 972	666 390	2 506 642	1 825 677	680 965	113 280	98 705	14 575
2018	2 384 522	1 786 670	597 852	2 500 141	1 888 336	611 805	115 619	101 667	13 952
2019	1 966 803	1 439 938	526 865	2 084 830	1 544 655	540 176	118 028	104 717	13 311
2020	1 884 742	1 412 711	472 031	2 005 286	1 520 569	484 717	120 544	107 858	12 686
2021	1 854 429	1 437 598	416 831	1 977 494	1 548 692	428 802	123 064	111 094	11 971
2022	1 685 535	1 323 334	362 201	1 811 232	1 437 760	373 471	125 697	114 427	11 270
2023	1 626 866	1 314 674	312 193	1 755 274	1 432 533	322 741	128 408	117 859	10 548
2024	1 363 189	1 101 565	261 624	1 494 416	1 222 960	271 456	131 227	121 395	9 832
2025	1 043 180	824 369	218 811	1 177 257	949 406	227 851	134 077	125 037	9 040
2026	1 040 205	856 403	183 802	1 177 244	985 191	192 053	137 039	128 788	8 251
2027	719 607	572 186	147 421	859 698	704 838	154 860	140 091	132 652	7 439
2028	441 101	318 034	123 066	584 352	454 665	129 687	143 252	136 631	6 620
2029	437 962	328 936	109 027	584 433	469 666	114 767	146 471	140 730	5 741
2030	435 226	340 383	94 844	585 032	485 335	99 697	149 805	144 952	4 853
2031	432 557	352 402	80 156	585 797	501 702	84 095	153 240	149 301	3 939
2032	430 139	365 022	65 117	586 924	518 802	68 123	156 785	153 780	3 006
2033	427 436	378 273	49 163	587 857	536 666	51 191	160 421	158 393	2 028
2034	424 991	392 186	32 804	589 164	555 331	33 833	164 174	163 145	1 029
2035	115 832	100 000	15 832	115 832	100 000	15 832	0	0	0
2036	111 779	100 000	11 779	111 779	100 000	11 779	0	0	0
2037	107 660	100 000	7 660	107 660	100 000	7 660	0	0	0
2038	103 574	100 000	3 574	103 574	100 000	3 574	0	0	0
2039	25 257	25 000	257	25 257	25 000	257	0	0	0
TOTAL	28 861 039	21 720 287	7 140 752	31 539 439	24 220 287	7 319 151	2 678 400	2 500 000	178 400

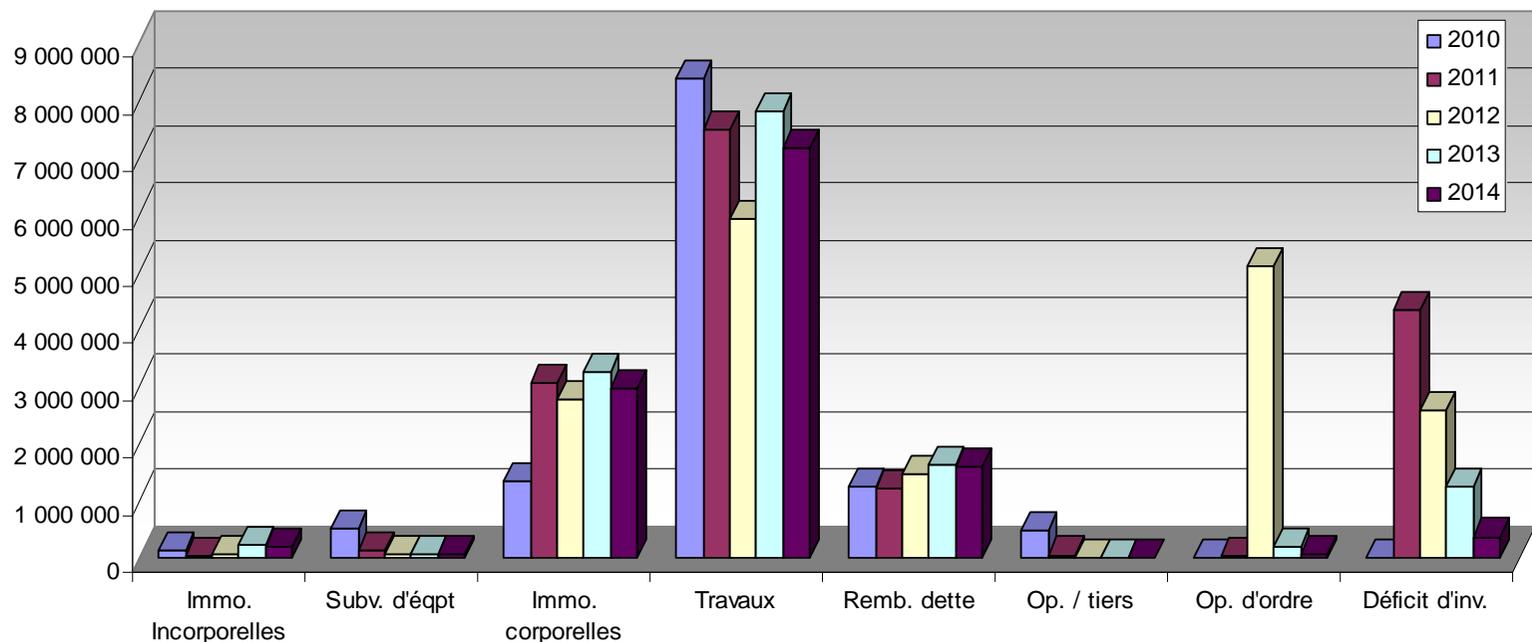
La différence d'annuité constatée sur la durée du prêt est d'environ 695 345 € si l'emprunt est contractualisé avec un taux variable - Euribor 12 mois.

Un ratio mesure la capacité de désendettement d'une collectivité. Calculé sur la base des résultats constatés au compte administratif il permet de déterminer le nombre d'années qu'il faut pour rembourser la totalité du capital de la dette. Il s'agit de rapporter l'encours de la dette arrêté au 31 décembre de l'exercice N à l'épargne brute dégagée par la collectivité.

Si la ville de Nogent sur Marne consacrait la totalité de son épargne brute, estimée pour 2013, au remboursement de son encours de dette il lui faudrait 6,65 années à compter du 1^{er} janvier 2014 pour apurer sa dette globale.

Présentation de l'évolution des dépenses d'investissement de 2010 à 2014 (budget estimé hors reports et hors Cité d'Affaires Nogent-Baltard)

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 (Estimé)	BP 2014 (Estimé)
20 – Immobilisations incorporelles	130 393	44 074	69 494	225 480	196 252
204 – Subventions d'équipement versées	529 658	150 635	85 025	85 026	84 000
21 – Immobilisations corporelles	1 338 659	3 078 445	2 784 702	3 250 798	2 981 811
23 – Immobilisations en cours	8 391 556	7 485 368	5 937 537	7 819 484	7 179 437
16 – Autres dettes	1 243 281	1 229 522	1 480 684	1 628 728	1 608 100
Dont 1641 – Capital emprunts	1 190 519	1 225 249	1 475 035	1 625 971	1 605 000
26 – Titres de participations (SPL)	-		40 000	40 000	-
27 – Autres immobilisations financières	-	362	2 092	483	13 500
454 – Opérations pour compte de tiers	477 558	60 635	-	-	10 000
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	23 187	51 773	57 007	200 329	60 000
041 – Opération d'ordre patrimoine	-	-	5 035 000	500	19 863
001 – Déficit d'investissement reporté (Pour info)	-	4 338 410	2 583 649	1 250 690	379 190



- Résultats de l'épargne dégagée par le budget communal :

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 (estimé)
EPARGNE BRUTE	3 640 237	5 508 983	4 259 429	3 040 158
EPARGNE DE GESTION	4 475 398	6 344 248	5 145 209	3 909 862
Remboursement de la dette en capital	1 190 519	1 225 249	1 475 035	1 625 971
EPARGNE NETTE	2 449 717	4 283 734	2 784 394	1 414 187
Besoin de financement de l'investissement	-1 907 718	336 606	3 529 711	3 011 198
Emprunt		5 500 000	1 000 000	
Variation du fonds de roulement	-1 907 718	5 836 606	4 529 711	3 011 198
FDR Initial (002+001)	5 996 101	1 402 034	3 259 582	5 518 081
Fonds de roulement final	4 088 382	7 238 640	7 789 293	8 529 278

- Quelques indicateurs principaux de risques financiers :

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 (estimé)
Marge d'autofinancement courant ⁽¹⁾	0,94	0,90	0,93	0,97
Niveau d'endettement ⁽²⁾	0,46	0,52	0,51	0,49
Charges de structures ⁽³⁾	0,55	0,55	0,58	0,60
Pression fiscale ⁽⁴⁾	1,01	0,78	0,77	0,77

⁽¹⁾ : Dépenses réelles de fonctionnement plus le remboursement annuel de la dette en capital sur les recettes réelles de fonctionnement. Le seuil d'alerte est atteint lorsque le résultat est supérieur à 1 pendant 2 à 3 années consécutives.

⁽²⁾ : encours de la dette sur recettes de fonctionnement. Le seuil d'alerte est atteint au-delà de 1,6

⁽³⁾ : Frais de personnel plus le remboursement annuel de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement. Le seuil d'alerte est franchi au-delà de 0,58

⁽⁴⁾ : Définition : Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse fiscale. Celui-ci est égal à la somme que produiraient les trois taxes directes de la collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces trois taxes le taux moyen national d'imposition de chacune de ces taxes. Il mesure la possibilité pour la commune d'augmenter ou non les impôts.

Il est donc proposé aux conseillers municipaux de donner acte ses orientations budgétaires proposées pour 2014.

Le Maire,



nogent_{surmarne}

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

EXERCICE 2014

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Conseil Municipal du 10 mars 2014

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

LE CONTEXTE

Depuis 2003, la ville gère en régie directe, au sein d'un budget annexe industriel et commercial, le stationnement de surface et les parcs souterrains conformément aux articles L. 2221-1, L. 2224-1 et L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le stationnement payant de surface et plus particulièrement le dispositif de contraventions pour non paiement du stationnement est totalement modifié et les gestionnaires de ce service vont devoir anticiper ces transformations avant février 2016.

En effet, l'article 63 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale du 27 janvier 2014, dispose que la contravention se transforme en une taxe dont le montant sera fixé par le conseil municipal ou le conseil du groupement compétent pour le transport urbain.

A compter du 1^{er} février 2016, la contravention deviendra un droit d'occupation du domaine public routier.

Les usagers devront s'acquitter de cette redevance selon deux types de paiements des droits de stationnement :

1 – Le barème tarifaire de paiement immédiat : Fixé par le conseil municipal ou le conseil communautaire, il s'applique lorsque l'utilisateur s'est acquitté du paiement de la redevance correspondant à toute la période de stationnement dès le début du stationnement.

2 – Le tarif du forfait de post-stationnement : S'applique lorsque la redevance d'occupation correspondant à toute la période de stationnement n'est pas réglée dès le début du stationnement ou insuffisamment réglée. Son montant ne peut pas être supérieur au montant de la redevance due pour la durée maximum de stationnement prévue par le barème de stationnement immédiat en vigueur dans les zones de stationnement. Au-delà de la durée maximum autorisée et en cas de non règlement de la redevance, ce sont les règles du Code de la Route relatives au stationnement interdit qui s'appliqueront, avec sanctions administratives et pénales qui relèvent exclusivement des pouvoirs de police.

Par ailleurs, ce contrôle du stationnement ne sera plus exclusivement réservé aux forces de l'ordre et agents de surveillance de la voie publique et pourra être délégué à des agents assermentés d'entreprises privées.

Dans ce contexte de refonte de l'utilisation du domaine routier, la ville entend anticiper ces changements, qui impacteront la gestion du budget GPS, gestion économique soumise à l'impôt, en s'attachant les compétences d'un cabinet qui sera chargé :

- De réaliser un diagnostic sur les différents types de stationnement de la ville et la réglementation appliquée
- De présenter à la commune les différents modes de gestion possibles
- D'élaborer une stratégie globale et de définir les conditions financières, techniques et juridiques des modes de gestion choisis
- De conduire la mise en œuvre du mode de gestion choisi.

Enfin, le contentieux entre la Ville de Nogent sur Marne et l'ancien concessionnaire des parcs de stationnement et de surface pour lequel la ville est condamnée à verser aux Fils de Mme GERAUD la somme de 2 580 296,40 € obère l'équilibre de ce budget malgré la vente d'emplacements situés au DOJO David Douillet.

C'est dans ce contexte difficile que le budget 2014 se construit considérant que le poids des taxes supporté par l'ensemble de nos concitoyens et notre volonté de ne pas impacter leur pouvoir d'achat nous conduisent à ne pas augmenter les tarifs du stationnement.

LE BUDGET DU STATIONNEMENT PAYANT 2014 (GPS)

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le Budget Annexe des Parkings supporte en fonctionnement :

LES CHARGES COURANTES

- Les fluides qui augmentent de manière importante pour faire face à la hausse du coût de l'électricité.
- Les contrats de maintenance des horodateurs (102), des parcs (système d'incendie, ascenseurs...), des bornes de stationnement minute, du matériel de péage
- Les fournitures d'entretien (néons, barrières...) et de petit matériel (tickets, cartes d'abonnement...)
- La fourniture des cartes ville, cartes à gratter et cartes de résidents.
- Les lignes de téléphone, de télémaintenance et d'ADSL
- Les frais bancaires (paiement par cartes bleues)

LES CHARGES DE PERSONNEL

- L'équipe du stationnement payant compte 7 personnes : 2 techniciens chargés de la maintenance des parcs et des horodateurs, 2 caissières, 2 agents verbalisateurs et 1 agent administratif régisseur des recettes. Comme pour le budget principal, le budget GPS doit absorber les augmentations des cotisations sociales et la revalorisation des catégories C.

LES ADMISSIONS EN NON VALEUR

- Un travail pointu sur les droits de voirie et la mise en place courant 2012 d'un nouveau système d'exploitation, à permis de diminuer ce poste

LES CHARGES FINANCIERES

- Les intérêts de la dette
- Les intérêts courus non échus

LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Charges contentieuses à verser au profit des fils de Mme Géraud dans le litige qui les oppose à la Ville de Nogent sur Marne suite à l'annulation du Traité du parc de stationnement et d'exploitation du stationnement payant de surface conclu en 1991.

En effet, les conclusions de la Cour Administrative d'appel de Paris, dans son arrêt en date du 3 juillet 2013, condamne la Ville de Nogent sur Marne à verser à MM AUGUSTE la somme de 2 580 296,40 €.

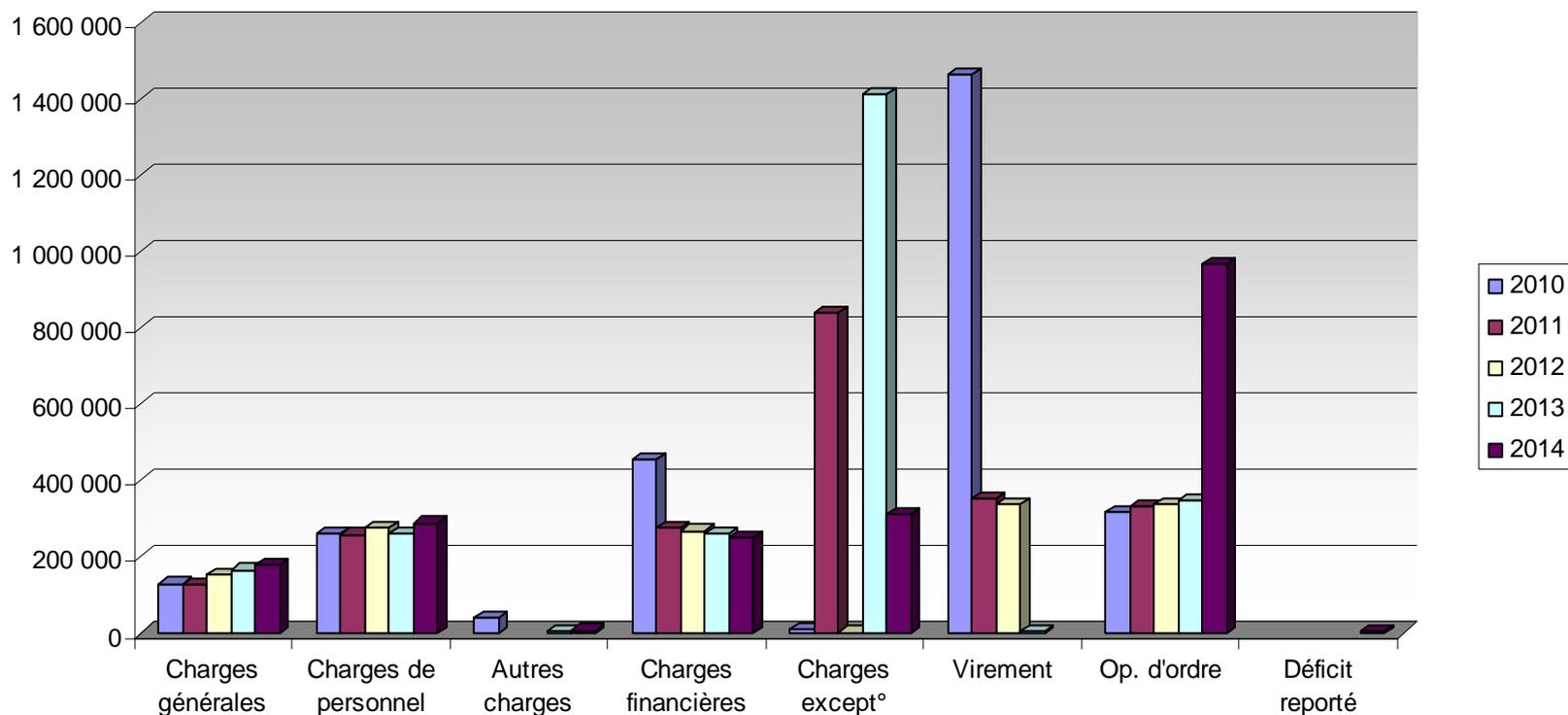
A ce jour la ville a versé 1 357 600 € en principal majoré de 51 395,85 € d'intérêts au taux légal majoré de 5 points. Pour honorer cette créance, la ville a fait le choix de mettre en vente les places de stationnement situées sous le DOJO David Douillet, acquises avec les excédents dégagés par le Budget GPS.

LES AMORTISSEMENTS

- Sur biens immobiliers reçus en affectation, obligatoires quand l'activité exercée à un caractère commercial
- Sur biens mobiliers
- Les opérations de transferts d'actifs liées à la vente des emplacements du Parking DOJO

Présentation synthétique de l'évolution des budgets de 2010 à 2014

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 (Estimé)	BP 2014 (Estimé)
011 – Charges à caractère général	129 539	128 793	152 406	166 353	177 340
012 – Charges de personnel et frais assimilés	261 988	258 056	276 631	258 664	288 302
65 – Autres charges de gestion courante	41 761	-	-	5 934	8 000
66 – Charges financières	456 442	274 637	267 668	259 675	252 160
67 – Charges exceptionnelles	8 047	838 274	1 927	1 409 253	311 000
023 – Virement de la section d'investissement	1 462 073	352 448	336 215	4 646	-
042 – Opérations d'ordre	316 475	331 134	336 186	349 133	966 352



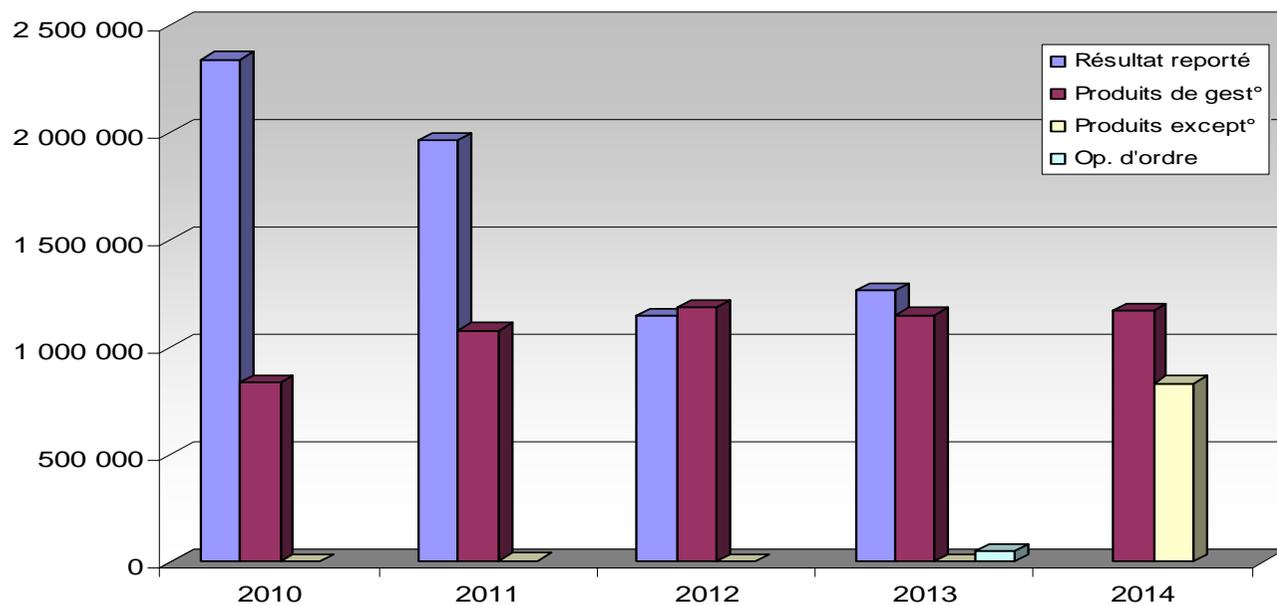
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont majoritairement composées du produit des recettes des parcs de stationnement ainsi que des recettes du stationnement de surface. Le produit de l'exploitation sert au financement des charges courantes et à verser aux Fils de Mme GERAUD le montant auquel la ville a été condamnée par jugement en date du 3 juillet 2013.

Pour 2014 le budget intègre le prix des cessions des emplacements de parkings situés sous le Dojo David Douillet, mis en vente par la Ville pour financer les sommes dues par la Ville à l'ancien concessionnaire « Les Fils de Mme GERAUD ».

Les recettes provenant du nouveau parking Marie Curie et le changement de matériel de paiement au parking du port en année pleine devraient compenser les pertes de recettes suite à la vente du parking Paul Bert.

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 (Estimé)	BP 2014 (Estimé)
70 – Produits des services	836 181	1 079 251	1 188 337	1 150 347	1 171 000
77 – Produits exceptionnels	212	6 430	973	3 086	832 000
002 – Résultat reporté n-1	2 344 990	1 967 147	1 145 910	1 266 603	
042 – Reprise sur provisions constituées				50 000	



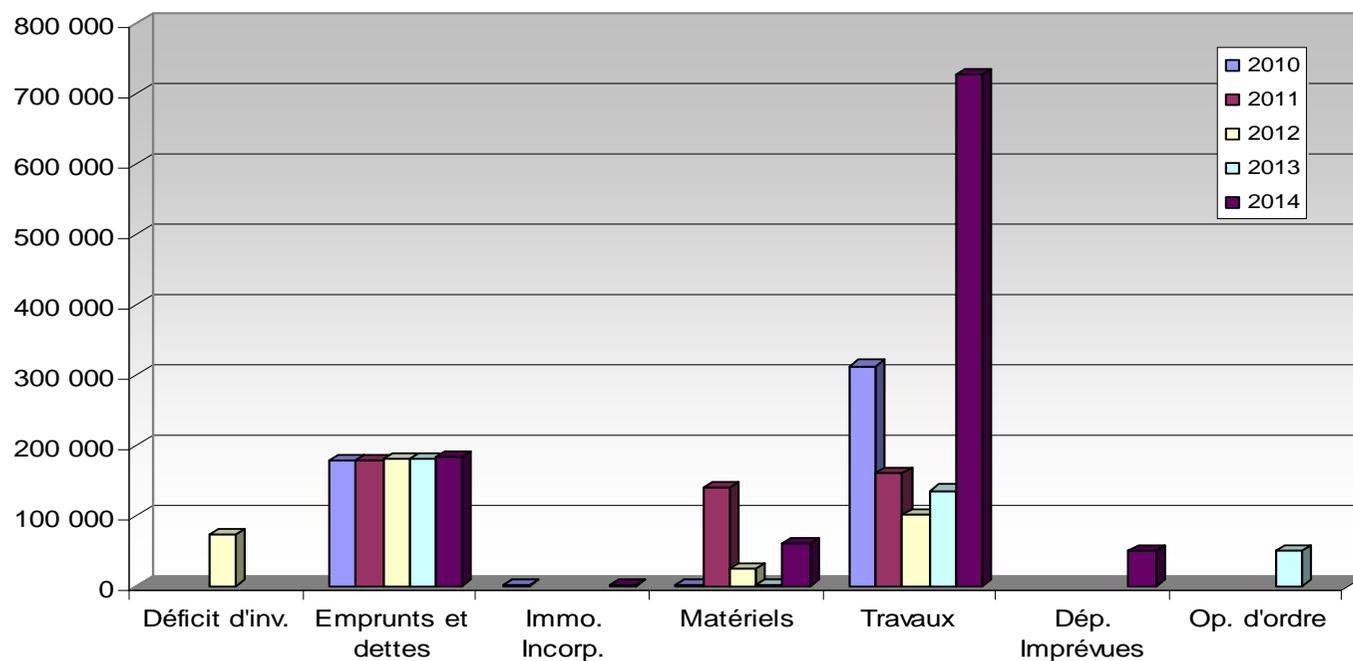
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles sont principalement constituées :

- du remboursement en capital de la dette
- des acquisitions de matériels techniques (pièces détachées pour les matériels de péage ou les horodateurs).
- des travaux
- Mises en conformité des installations électriques
- Provisions pour gros travaux et grosses réparations

Il convient de rappeler que lors de la reprise en gestion directe, la ville a dû remettre en sécurité l'ensemble des parcs de stationnement et renouveler le parc d'horodateurs devenu obsolète. Les différents renvois du contentieux devant les juridictions compétentes, les versements et remboursements de référés provisions, sommes qui ne pouvaient être placées, a conduit la ville à acheter des emplacements de stationnement, aujourd'hui mis en vente, afin de se constituer une réserve capitalisée pour le remboursement des sommes dues aux Fils de Mme GERAUD.

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 (Estimé)	BP 2014 (Estimé)
16 – Emprunts et dettes assimilées	177 575	178 648	180 168	181 550	182 900
20 – Immobilisations incorporelles	1 759	-	-	-	1 000
21 – Immobilisations corporelles	957	140 183	23 908	717	61 000
23 - Travaux	313 055	161 204	101 205	135 937	725 815,84
001 – Déficit d'investissement reporté	-	-	72 481	-	
020 – Dépenses imprévues					50 000
040 – Reprise sur provisions constituées				50 000	

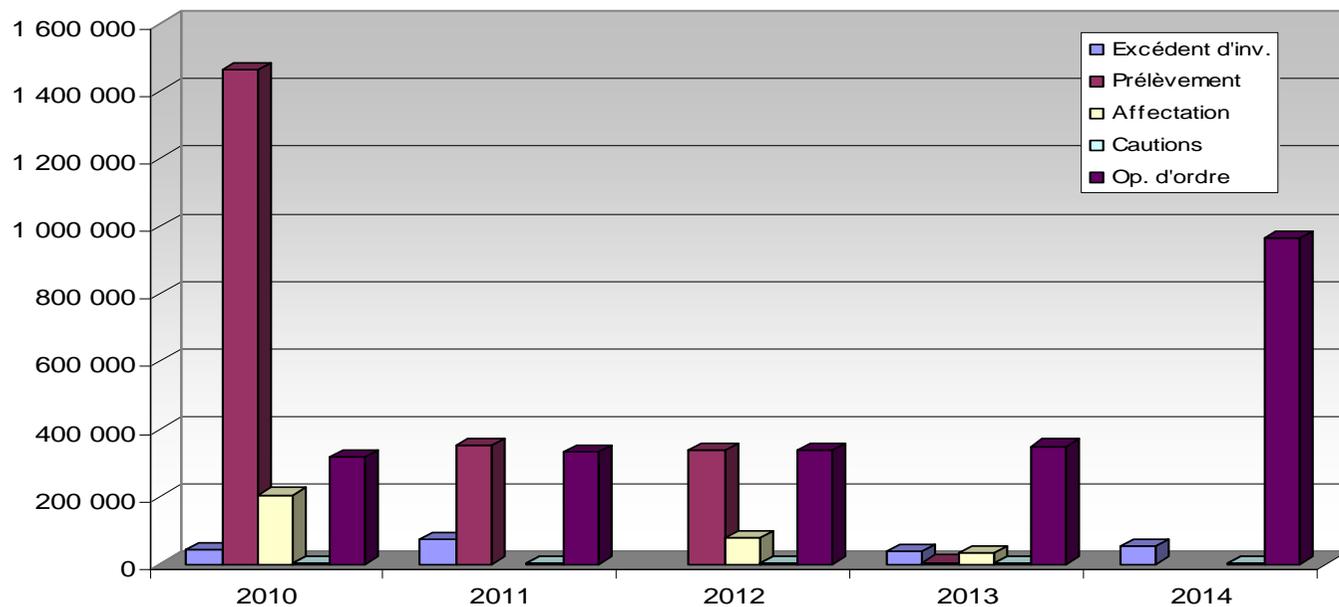


LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- Le résultat N-1 reporté
- Les cautions reçues dans le cadre des abonnements
- Les amortissements des biens mobiliers et immobiliers

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 (Estimé)	BP 2014 (Estimé)
001 – Résultat d'investissement reporté	43 018	73 522	-	36 679	53 609
021 – Prélèvement	1 462 073	352 448	336 215	4 646	
10 – Affectation	204 615	-	76 025	33 839	
16 – Cautions	2 760	2 898	2 231	2 162	2 000
040 – Amortissements	316 475	331 134	336 186	349 133	966 352



LA DETTE GPS

Comme les années précédentes, aucun emprunt ne sera souscrit cette année. La représentation ci-dessous est conforme aux directives concernant la communication en matière de stratégie financière à l'adresse des membres du conseil municipal.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.8

A2.8 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

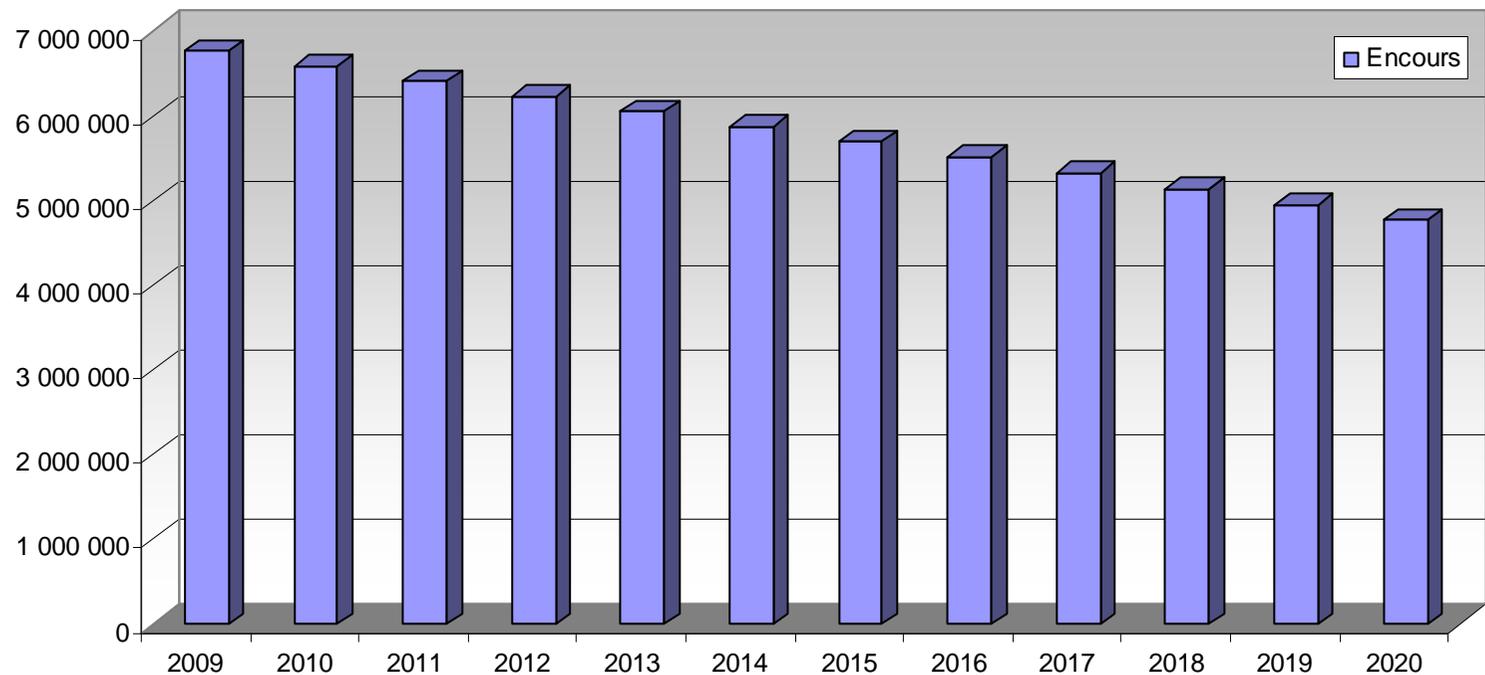
Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	3 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	100,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	5 873 785,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Evolution de l'encours de la dette :

ETAT PRÉVISIONNEL LONG TERME DES ÉCHÉANCES

Etat constaté - Montant : Encours - VILLE DE NOGENT SUR MARNE - montants en Euros

N°	LIBELLÉ	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
5000	FINANCEMENT REPRISE PARKINGS	1 884 937,94	1 864 834,24	1 843 689,16	1 821 448,77	1 798 056,33	1 773 452,16	1 747 573,49	1 720 354,31	1 691 725,17	1 661 613,04	1 629 941,11	1 596 628,57
5003	PROGRAMME 2004	375 000,05	341 666,73	308 333,41	275 000,09	241 666,77	208 333,45	175 000,13	141 666,81	108 333,49	75 000,17	41 666,85	8 333,53
5004	CONTENTIEUX GERAUD	4 500 125,00	4 378 500,00	4 256 875,00	4 135 250,00	4 013 625,00	3 892 000,00	3 770 375,00	3 648 750,00	3 527 125,00	3 405 500,00	3 283 875,00	3 162 250,00
TOTAL GENERAL		6 760 062,99	6 585 000,97	6 408 897,57	6 231 698,86	6 053 348,10	5 873 785,61	5 692 948,62	5 510 771,12	5 327 183,66	5 142 113,21	4 955 482,96	4 767 212,10

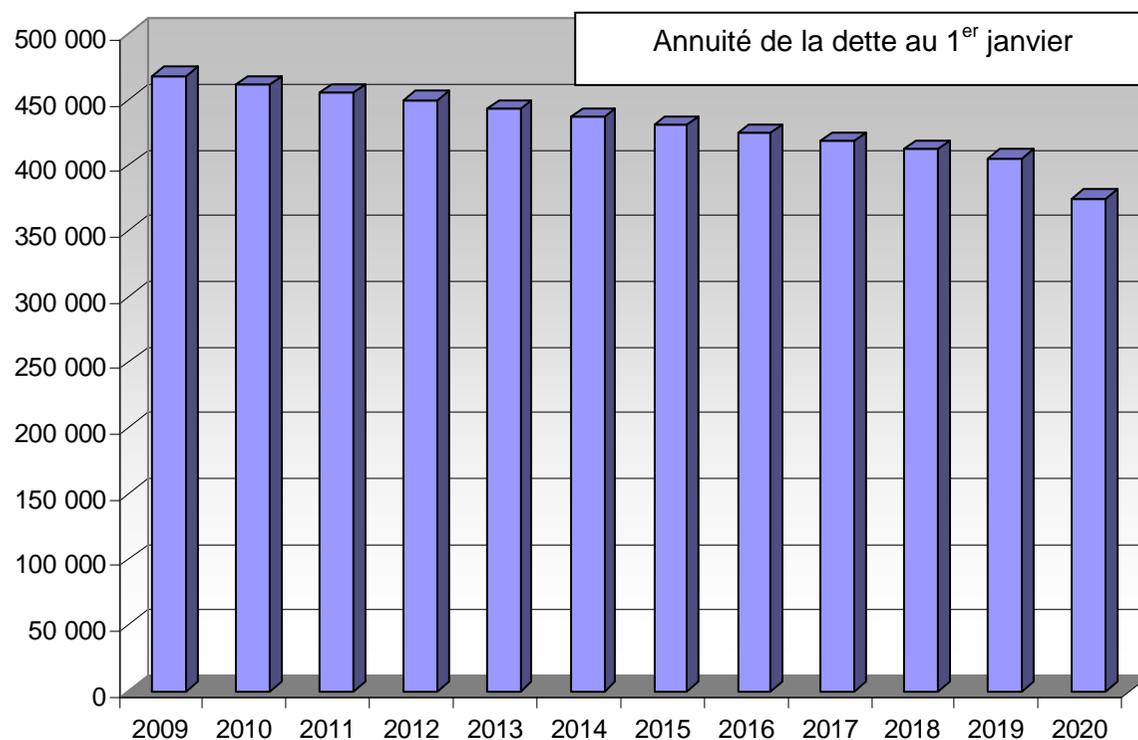


L'évolution de l'annuité de la dette pour les années à venir est la suivante :

ETAT PRÉVISIONNEL LONG TERME DES ÉCHÉANCES

Etat constaté - Montant : Annuité - VILLE DE NOGENT SUR MARNE - montants en Euros

N° FICHE	LIBELLÉ	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
5000	FINANCEMENT REPRISE PARKINGS	117 743,49	117 743,49	117 743,49	117 743,49	117 743,49	117 743,49	117 743,49	117 743,49	117 743,49	117 743,49	117 743,49	117 743,49
5003	PROGRAMME 2004	47 666,72	46 348,67	45 030,62	43 741,45	42 394,51	41 076,45	39 758,39	38 454,79	37 122,28	35 804,23	34 486,17	8 416,59
5004	CONTENTIEUX GERAUD	302 453,86	297 533,62	292 613,38	288 144,73	282 772,90	277 852,66	272 932,43	268 409,86	263 091,96	258 171,72	253 251,48	248 674,98
TOTAL GENERAL		467 864,07	461 625,78	455 387,49	449 629,67	442 910,90	436 672,60	430 434,31	424 608,14	417 957,73	411 719,44	405 481,14	374 835,06



La dette contractée par le budget GPS résulte d'une procédure exceptionnelle accordée en 2003 par la Direction Générale des Finances Publiques afin de permettre le paiement de l'indemnisation réclamée par le concessionnaire « Les Fils de Mme GERAUD » dans le cadre de la procédure contentieuse engagée par celui-ci après annulation du traité de concession du stationnement.

CONCLUSION :

Le budget GPS 2014 se construit principalement autour de la vente des emplacements de stationnement du Parking DOJO et du règlement du contentieux opposant la Ville de Nogent sur Marne aux Fils de Mme GERAUD suite au jugement rendu par la Cour Administrative d'Appel de Paris.

Dans le même temps (indépendamment de ce qui précède) l'élaboration du cahier des charges qui devrait permettre, dans un second temps, de lancer une consultation destinée à choisir un partenaire privé pour lui concéder la modernisation et la gestion des parcs actuels et à venir.

Le Maire,